

## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

En application de la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 236 (V)

Réf dossier n° 030325.8970



### DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Type de bien : Studio Etage : 3

Adresse du bien :

36-38 rue Abbé Grégoire

38000 GRENOBLE

**Donneur d'ordre**

**Propriétaire**

**Date de mission**  
03/03/2025

**Opérateur**  
Florian PINOTTI

---

#### ACTE 2I

5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03

Email - [contact@acte2i.com](mailto:contact@acte2i.com) ; Site WEB - [www.acte2i.com](http://www.acte2i.com) ;

Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

## SOMMAIRE

<b>RAPPORT DE SYNTHÈSE.....</b>	<b>3</b>
<b>CERTIFICAT DE SUPERFICIE.....</b>	<b>4</b>
DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE.....	4
<b>RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE.....</b>	<b>5</b>
DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE.....	5
DÉSIGNATION DU COMMANDITAIRE.....	5
DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC.....	5
CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION.....	6
PROCÉDURES DE PRÉLÈVEMENT.....	7
FICHE DE REPERAGE.....	9
<b>ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES.....</b>	<b>14</b>
DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE.....	14
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	14
DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC.....	14
IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET DES PARTIES DE BÂTIMENTS VISITÉS ET DES ÉLÉMENTS INFESTÉS OU AYANT ÉTÉ INFESTÉS PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS.....	15
IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DU BÂTIMENT (PIÈCES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE VISITÉS ET JUSTIFICATION.....	15
IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS ET JUSTIFICATION.....	15
MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS.....	15
CONSTATATIONS DIVERSES.....	16
<b>DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE.....</b>	<b>18</b>
FICHE TECHNIQUE DU LOGEMENT.....	24
<b>ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.....</b>	<b>29</b>
DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES.....	29
IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	29
IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR.....	29
CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES.....	30
EXPLICITATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS.....	34
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	36
<b>ANNEXES.....</b>	<b>37</b>

## RAPPORT DE SYNTHESE

Les présentes conclusions sont indiquées à titre d'information. Seuls les rapports réglementaires complets annexes comprises pourront être annexés à l'acte authentique.

Date d'intervention : 03/03/2025

Opérateur : Florian PINOTTI

Localisation de l'immeuble		Propriétaire
Type : <b>Studio</b> Adresse : <b>36-38 rue Abbé Grégoire</b> Code postal : <b>38000</b> Ville : <b>GRENOBLE</b>	Etage : <b>3</b> N° lot(s) : <b>66</b> Lots divers : <b>na</b> Section cadastrale : <b>IP</b> N° parcelle(s) : <b>200, 201, 202, 203</b> N° Cave : <b>na</b>	Civilité : <b>Monsieur</b> Nom : Adresse  Code postal : Ville :

\* na=non affecté

### CONSTAT DE PRESENCE D'AMIANTE

(Article R.1334-24 du Code de la Santé Publique; Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011)

#### Conclusion :

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.**

### CERTIFICAT DE SUPERFICIE

(Article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée ; décret n° 97-532 du 23 mai 1997)

Superficie privative : **17,20 M<sup>2</sup>**

### ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

(Selon l'arrêté du 7 mars 2012 - Norme NF P 03-201)

#### Conclusion :

Absence d'indice de présence de termites.

### DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Etiquette : D / B (voir recommandations)

### ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

(Fascicule de documentation NF C 16-600)

Présence d'anomalie(s).

Le présent document ne constitue qu'une note de synthèse provisoire. Elle ne pourra en aucun cas se substituer aux rapports réglementaires complets annexes comprises et ne peut être produite qu'à titre indicatif. Elle ne pourra être valablement annexée à l'acte authentique de vente du bien concerné.

Signature opérateur :

ACTE 2i  
5 rue Denfert-Rochereau  
38000 GRENOBLE  
Tel : 04 38 86 43 20  
Fax : 04 38 42 10 03

## CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Lot en copropriété

*Applicable dans le cadre de la loi Carrez n° 96-1107 du 18 décembre 1996 et le décret n° 97-532 du 23 mai 1997*

**Réf dossier n° 030325.8970**

### Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE	PROPRIETAIRE	DONNEUR D'ORDRE
Adresse : <b>36-38 rue Abbé Grégoire</b>  Code postal : <b>38000</b> Ville : <b>GRENOBLE</b> Type de bien : <b>Studio</b> Etage: <b>3</b> Porte: <b>Droite</b> N° lot(s): <b>66</b> Section cadastrale : <b>IP</b> N° parcelle(s) : <b>200, 201, 202, 203</b>	Qualité : <b>Monsieur</b>  Nom : Adresse   Code postal : Ville	Qualité : <b>Monsieur</b>  Nom : Adresse   Code postal : Ville :  Date du relevé : <b>03/03/2025</b>

Mesurage visuel
  Consultation règlement copropriété
  Consultation état descriptif de division

Lot	Etage	Local	Superficies privatives	Superficies non comptabilisées	Superficies des annexes mesurées
	3e étage	Coin cuisine	3,00		
	3e étage	Salon	11,01		
	3e étage	Salle d'eau/WC	3,19		
	3e étage	Balcon			1,85
		<b>TOTAL</b>	<b>17,2</b>	<b>0</b>	<b>1,85</b>

**Total des superficies privatives**

**17,2 m<sup>2</sup>**

(dix-sept mètres carrés vingt )

Sous réserve de vérification de la consistance du lot

Déclare avoir mesuré la superficie d'un lot de copropriété conformément à la loi n°96-1107 du 18 décembre 1996 et son décret d'application n°97-532 du 23/05/97 sous réserve de vérification du certificat de propriété. L'article 46 de la loi n°65-557 du 10/07/65, modifié par la loi n°96-1107 du 18/12/96, n'est pas applicable aux caves, garages et emplacements de stationnement (al.3). En vertu du décret n° 97-532 du 23/05/97, la superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot mentionnée à l'art.46 de la loi du 10/07/65 est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre (art4-1). Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8m<sup>2</sup> ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1 (art.4-2).

Note : en l'absence du règlement de copropriété, le mesurage effectué in situ est réalisé en fonction de la délimitation du lot et selon les limites de la possession apparente indiquées par le propriétaire ou son représentant. La destination des locaux a été indiquée par l'opérateur en fonction des signes apparents d'occupation. Elle n'a donc pas pu être comparée avec celle décrite dans le règlement de copropriété. Par conséquent, le mesurage ne s'applique qu'à l'espace privatif ou apparentement privatif désigné par le donneur d'ordre tel qu'il se présente au jour de la visite sans considération des actes antérieurs et ne décrit ni ne délimite le lot lui appartenant réellement.

DATE DU RAPPORT : **03/03/2025**

OPERATEUR : **Florian PINOTTI**

**CACHET**

**SIGNATURE**

ACTE 2i  
 3, rue Desferrière  
 38000 GRENOBLE  
 Tél. 04 38 86 43 20  
 Fax. 04 38 42 10 03

## RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

*POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI*

En application de l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique, de l'article R. 1334-15  
du décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 26 juin 2013 modifiant les arrêtés du 12 décembre 2012 listes A et B,  
des articles R 1334-20 et R 1334-21

**Réf dossier n° 030325.8970**

### A – Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE	PROPRIETAIRE	
Adresse : <b>36-38 rue Abbé Grégoire</b> Code postal : <b>38000</b> Ville : <b>GRENOBLE</b> Catégorie bien : <b>Habitation (parties privatives)</b> Date permis de construire : <b>Antérieure au 1er juillet 1997</b> Type de bien : <b>Studio</b> Etage: <b>3</b> Porte: <b>Droite</b> N° lot(s): <b>66</b> Section cadastrale : <b>IP</b> N° parcelle(s) : <b>200, 201, 202, 203</b>	Qualité : <b>Monsieur</b> Nom Adresse :  Code postal : Ville :	Documents remis : <b>Aucun document technique fourni</b>  Laboratoire accrédité <b>COFRAC :</b>  N° :

### B – Désignation du commanditaire

IDENTITE DU COMMANDITAIRE	MISSION
Qualité : <b>Monsieur</b> Nom : Adresse :  Code postal : Ville :	Date de commande : <b>03/03/2025</b> Date de repérage : <b>03/03/2025</b> Date d'émission du rapport : <b>03/03/2025</b>  Accompagnateur : <b>Pas d'accompagnateur</b>

### C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : <b>ACTE 2I</b>  Nom : <b>Florian PINOTTI</b> Adresse : <b>5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU</b>  Code postal : <b>38000</b> Ville : <b>GRENOBLE</b>  N° de siret : <b>450 755 681 00050</b>	Certification de compétence délivrée par : <b>QUALIT'Compétences</b> Adresse : <b>16 rue Villars 57100 THIONVILLE</b> Le : <b>25/01/2022</b> N° certification : <b>C2021-SE12-041</b>  Cie d'assurance : <b>AXA</b> N° de police d'assurance : <b>10592956604</b> Date de validité : <b>31/12/2024</b>

Conclusion :

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.**

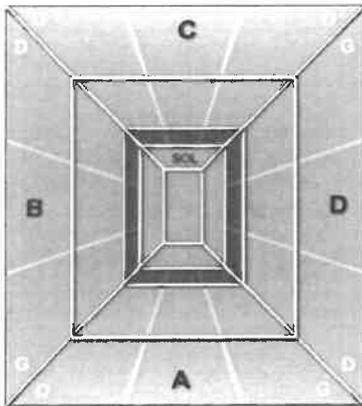
*Objet de la mission : dresser un constat de présence ou d'absence de matériaux et produits contenant de l'amiante et déterminer si le bien présente un danger potentiel ou immédiat pour les occupants et les professionnels du bâtiment amenés à effectuer des travaux lié à une exposition à l'amiante*

Nombre total de pages du rapport : 9

## SOMMAIRE

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE.....	1
DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC.....	1
CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION.....	2
PROCEDURES DE PRELEVEMENT.....	3
FICHE DE REPERAGE.....	5
ANNEXE 1 - PLANCHE DE REPERAGE USUEL.....	9

## SCHEMA TYPE DE LA PIECE



Mur A : Mur d'accès à la pièce  
Mur B : Mur gauche  
Mur C : Mur du fond  
Mur D : Mur droit

Abréviations : G=gauche, D=droite, H=Haut, B=bas, Int=intérieur, Ext=extérieur Fen=fenêtre M=milieu

## CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION

*Le présent repérage se limite aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire entraînant réparation, remise en état ou ajout de matériau ou faisant perdre sa fonction au matériau (technique, esthétique...).*

*La recherche ne concernera donc que les zones visibles et accessibles.*

*La recherche est réalisée sans démontage hormis le soulèvement de plaques de faux-plafond ou trappes de visites mobiles.*

*En cas de présence de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, l'opérateur préconise des investigations complémentaires et émet des réserves appropriées.*

*En conséquence :*

*- aucun sondage ou prélèvement ne peut être réalisé sur des matériaux comme les conduits de fluide, les panneaux assurant l'habillage d'une gaine ou d'un coffre, les panneaux de cloisons, les clapets ou volets coupe-feu, les panneaux collés ou vissés assurant une étanchéité...*

*- les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.*

*Sont considérés comme faux plafonds, les éléments rapportés en sous face d'une structure portante et à une certaine distance de celle-ci, constitués d'une armature suspendue et d'un remplissage en panneaux légers discontinus formant une trame.*

*Ne sont pas considérés comme faux plafonds, les faux plafonds constitués de :*

- Plâtre enduits sur béton hourdis
- Plâtre enduits sur grillage, lattes de bois, briquettes de terre cuite ou baculas
- Plâtre préfabriqué en plaques fixées sur ossature (staff, plaque de plâtre) destinées à recevoir une peinture.

## MODALITES DE REALISATION DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES

La quantité et la localisation des investigations approfondies sont définies par l'opérateur de repérage en fonction des conditions d'accès aux matériaux ou produits, et du nombre de sondages à réaliser selon l'Annexe A de la norme NF X 46-020. L'opérateur de repérage réalise les investigations approfondies non destructives nécessaires et définit le nombre et l'emplacement des investigations approfondies destructives qui permettent de rendre accessibles les parties d'ouvrages à inspecter.

Les investigations approfondies, réalisées par l'opérateur de repérage, une entreprise de travaux, une régie, mandatée par le donneur d'ordre, doivent respecter le cadre juridique prévu aux articles relatifs au risque amiante du code du travail et en particulier à ceux relatifs à la prévention des risques lors d'intervention sur des matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Exemples d'investigations approfondies :

non destructives : déposer une trappe d'accès, soulever un faux-plafond (n'implique aucune dégradation) ;

Lorsque, dans des cas très exceptionnels certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant le début de l'intervention, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires à réaliser.

### Procédures de prélèvement

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en application des dispositions de la norme NF X 46-020. L'opérateur délimite une zone d'intervention avant de procéder au prélèvement et applique un fixateur afin de limiter l'émission de fibres d'amiante. Des outils de prélèvement propres et adaptés sont utilisés de manière à générer un minimum de poussière et éliminer tout risque de contamination croisée lors de l'intervention.

L'échantillon doit être suffisant pour permettre une description macroscopique, une analyse et une contre-analyse. Une fois prélevé l'échantillon est immédiatement conditionné dans un double emballage individuel hermétique et l'identification est portée de manière indélébile sur l'emballage dès le prélèvement réalisé. Le point de prélèvement est stabilisé après l'opération à l'aide d'un fixateur.

Une brumisation ou une imprégnation par de l'eau des matériaux ou produits à sonder ou à prélever est éventuellement pratiquée à l'endroit du prélèvement ou du sondage. Le ou les secteurs où ils ont été éventuellement effectués sont nettoyés et stabilisés après intervention.

Pour les prélèvements et sondages sur des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, l'opérateur de repérage nettoie sa zone d'intervention et élimine les débris résultant de son intervention.

### MESURES DE PROTECTION COLLECTIVE

D'une manière générale, les personnes autres que l'opérateur de repérage doivent être éloignées du lieu d'intervention, quelle que soit l'étape en cours. En cas de besoin, les locaux concernés doivent être évacués et des mesures d'isolement peuvent être préconisées.

### MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Tout au long de sa mission, l'opérateur de repérage assure sa propre protection par la mise en place d'une protection individuelle adaptée.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible une protection est mise en place afin d'assurer un nettoyage de la zone d'intervention. Une fiche d'accompagnement des prélèvements reprenant l'identification, est transmise au laboratoire.

Pour permettre une parfaite traçabilité ainsi que leur comptabilité, les prélèvements sont repérés sur un croquis ou un plan de repérage. L'opérateur utilise des gants jetables ainsi qu'un équipement de protection individuelle à usage unique.

Pour chacun des sondages, dès lors que le matériel utilisé implique un contact direct, il est également utilisé des gants à usage unique et des outils propres ou soigneusement nettoyés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Les outils utilisés pour les sondages sont dans la mesure du possible à usage unique. Lorsque cela n'est pas possible, un processus de nettoyage de la totalité de l'outil est mis en œuvre (y compris le porte-lame) afin d'éviter une contamination d'un matériau à un autre.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (art. R.1334-19 du décret 2011-629 du 3 juin 2011) ni du repérage avant travaux (Norme NF X 46-020 du 5 août 2017).

### Programmes de repérage de l'amiante, liste A mentionnée à l'article R. 1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER
<u>Flocages</u>
<u>Calorifugeages</u>
<u>Faux plafonds</u>

**Programmes de repérage de l'amiante, liste B mentionnée à l'article R. 1334-21**

<b><u>PAROIS VERTICALES INTERIEURES</u></b>		
<b>Murs et cloisons</b> (en dur)	Enduits projetés	
	Revêtements durs	Plaques menuiserie Fibres- ciment
<b>Poteaux</b> (périphériques et intérieurs)	Entourages de poteaux	Carton
		Fibres- ciment
		Matériau sandwich Carton plâtre
	Coffrage perdu	
<b>Cloisons</b> (légères et préfabriquées)	Enduits projetés	
	Panneaux de cloisons	
<b>Gaines</b>	Enduits projetés	
	Panneaux de cloisons	
<b>Coffres</b>	Enduits projetés	
	Panneaux de cloisons	
<b><u>PLANCHERS ET PLAFONDS</u></b>		
<b>Plafonds</b>	Enduits projetés	
	Panneaux collés ou vissés	
<b>Poutres</b>	Enduits projetés	
	Panneaux collés ou vissés	
<b>Charpentes</b>	Enduits projetés	
	Panneaux collés ou vissés	
<b>Gaines</b>	Enduits projetés	
	Panneaux collés ou vissés	
<b>Coffres</b>	Enduits projetés	
	Panneaux collés ou vissés	
<b>Planchers</b>	Dalles de sol	
<b><u>CONDUITS - CANALISATIONS ET EQUIPEMENTS INTERIEURS</u></b>		
<b>Conduits de fluides</b> (air, eau, autres fluides...)	Conduits	
	Enveloppes calorifuge	
<b>Clapets/volets coupe-feu</b>	Clapets	
	Volets	
	Rebouchage	
<b>Portes coupe-feu</b>	Joints	Tresses Bandes
<b>Vide-ordures</b>	Conduits	
<b><u>ELEMENTS EXTERIEURS</u></b>		
<b>Toitures</b>	Plaques	
	Ardoises	
	Accessoires de couverture	Composites Fibres-ciment
	Bardeaux bitumineux	
<b>Bardages et façades légères</b>	Plaques	
	Ardoises	
	Panneaux	Composites Fibres-ciment
<b>Conduits en toiture et façade</b>	Conduits en amiante-ciment	Eaux pluviales
		Eaux usées
		Conduits de fumée

**FICHE DE REPERAGE**

<i>Niv</i>	<i>Localisat°</i>	<i>Composant</i>	<i>Partie de composant</i>	<i>Réf.</i>	<i>Résultat Etat</i>	<i>Critère de décision</i>	<i>Obligation/ Recommandation Comment./Localisation</i>
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

<b>Légende</b>	
<b>AT</b>	<b>Marquage (AT) = marquage caractéristique d'un matériau ou produit amianté</b>
<b>NT</b>	<b>Marquage (NT) = marquage caractéristique d'un matériau ou produit non amianté</b>
<b>DC</b>	<b>DC = Document consulté (mentionnant la présence d'un matériau ou produit amianté)</b>
<b>JP</b>	<b>Jugement personnel</b>
<b>MSA</b>	<b>MSA (matériau sans amiante) = matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante</b>
<b>ITA</b>	<b>Impossibilité Technique d'Accès ou inaccessible sans travaux destructifs ou inaccessible directement (pas de moyen d'accès)</b>
<b>CCTP, DOE</b>	<b>Cahier des Clauses Techniques Particulières, Dossier des Ouvrages Exécutés</b>
<b>Colonne Réf.</b>	<b>IA : investigation approfondie, P : prélèvement, R : repérage, S : sondage</b>
<b>ZPSO</b>	<b>ZPSO=Zone Présentant une Similitude d'Ouvrage</b>
<b>Liste A</b>	
<b>CAS 1</b>	L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.
<b>Evaluation périodique de l'état de conservation des matériaux</b>	
<b>CAS 2</b>	La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.
<b>Surveillance du niveau d'empoussièrement</b>	
<b>CAS 3</b>	Les travaux de retrait ou de confinement mentionnés sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.
<b>Travaux</b>	
<b>Liste B</b>	
<b>EP</b>	Cette évaluation périodique consiste à : a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ; b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
<b>Evaluation Périodique</b>	
<b>AC1</b>	Le propriétaire devra mettre en œuvre une action corrective de premier niveau qui consiste à : a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ; c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ; d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.
<b>Action Corrective de 1er niveau</b>	
<b>AC2</b>	Le propriétaire devra mettre en œuvre une action corrective de second niveau de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Cette action corrective de second niveau consiste à : a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c.) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ; b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ; c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ; d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
<b>Action Corrective de 2nd niveau</b>	

**Locaux et parties de l'immeuble bâti non visités**

Local ou partie de l'immeuble bâti	Motif
Néant	Néant

**Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments non contrôlés**

Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments non contrôlés	Motif
Néant	Néant

**Liste des locaux visités et revêtements en place au jour de la visite**

Local	Plancher	Murs, cloisons, poteaux	Plafonds
3e étage Coin cuisine	carrelage	carrelage + peinture	peinture
Salon	carrelage	peinture	peinture
Salle d'eau/WC	carrelage	carrelage + peinture	peinture
Balcon	béton	crépi	

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.

DATE DE SIGNATURE DU RAPPORT : **03/03/2025**

OPERATEUR : **Florian PINOTTI**

CACHET

SIGNATURE

ACTE 2i  
5 rue Denfert-Rochereau  
38000 Grenoble  
Tél : 04 38 86 43 20  
Fax : 04 38 42 10 03

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIT'Compétences (16 rue Villars 57100 THIONVILLE)**.

## **ELEMENTS D'INFORMATION**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

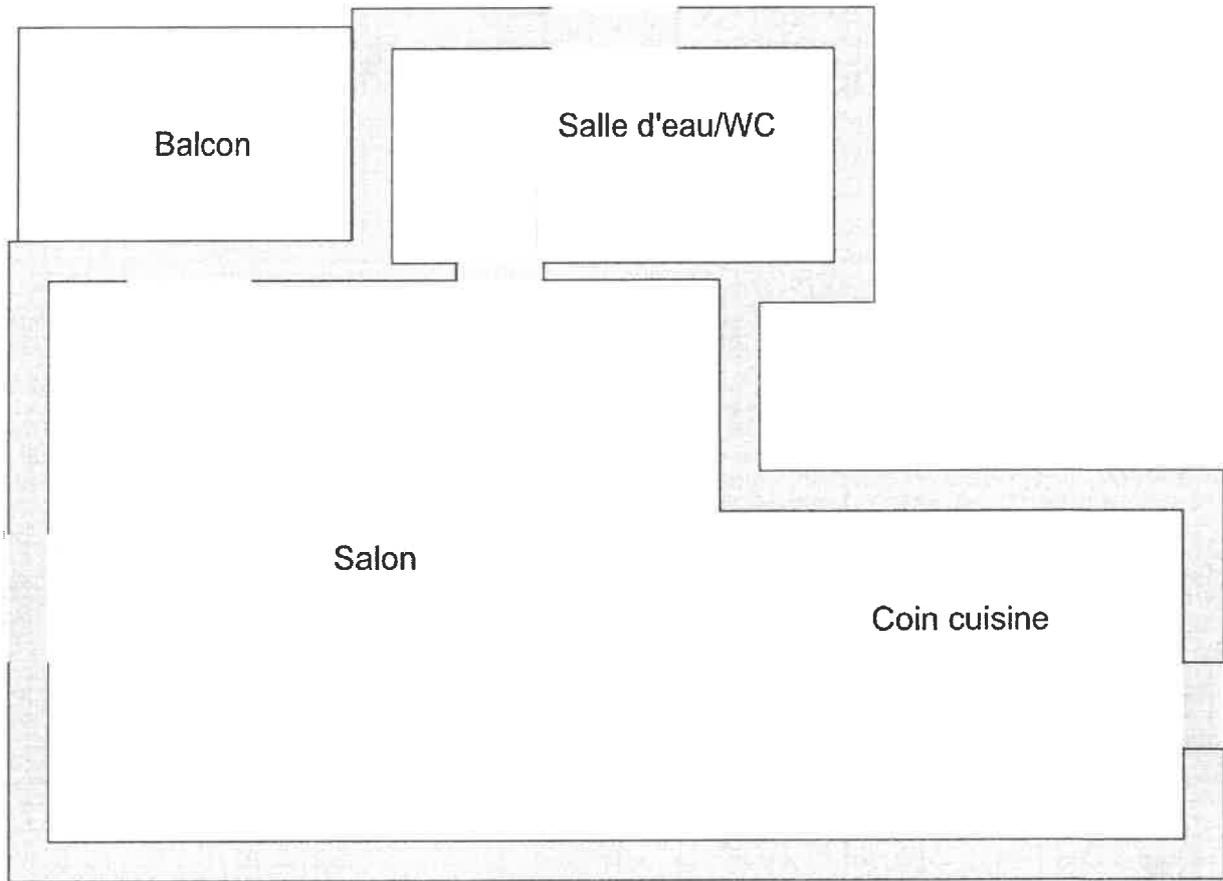
L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

**ANNEXE 1 - PLANCHE DE REPERAGE USUEL**



**3e étage**

## ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 mars 2012 – Norme NF P 03-201 - Février 2016

**Réf dossier n° 030325.8970**

### A – Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DU OU DES BATIMENTS		PROPRIETAIRE
Adresse : <b>36-38 rue Abbé Grégoire</b>  Code postal : <b>38000</b> Ville : <b>GRENOBLE</b> Immeuble bâti : <b>oui</b> Mitoyenneté : <b>non</b> Nombre de niveaux : <b>1</b>	Type de bien : <b>Studio</b> Etage: <b>3</b> Porte: <b>Droite</b> N° lot(s): <b>66</b> Section cadastrale : <b>IP</b> N° parcelle(s) : <b>200, 201, 202, 203</b>	Qualité : <b>Monsieur</b> Nom : Adresse :  Code postal : Ville

### B – Désignation du donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	MISSION
Qualité : <b>Monsieur</b> Nom : Adresse :  Code postal : Ville : Informations collectées auprès du donneur d'ordre Présence de termites : <b>Non communiqué</b> Traitements anti-termites antérieurs :	Date de mission : <b>03/03/2025</b> Documents remis : <b>Aucun document technique fourni</b> Notice technique : Accompagnateur : <b>Pas d'accompagnateur</b> Durée d'intervention : <b>1H00</b> Zone délimitée par arrêté préfectoral : <b>OUI</b>

### C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

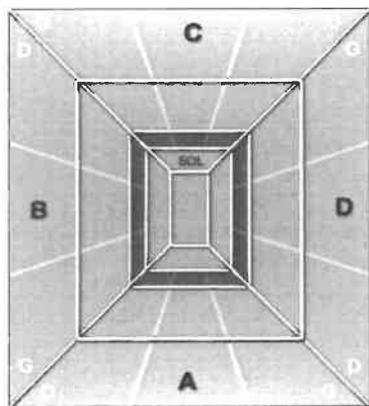
IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : <b>ACTE 2I</b> Nom : <b>Florian PINOTTI</b> Adresse : <b>5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU</b>  Code Postal : <b>38000</b> Ville : <b>GRENOBLE</b>  N°de siret : <b>450 755 681 00050</b>	Certification de compétence délivrée par : <b>QUALIT'Compétences</b> Adresse : <b>16 rue Villars 57100 THIONVILLE</b> Le : <b>25/01/2022</b> N° certification : <b>C2021-SE12-041</b>  Cie d'assurance : <b>AXA</b> N° de police d'assurance : <b>10592956604</b> Date de validité : <b>31/12/2024</b>  Norme méthodologique ou spécifique technique utilisée : <b>Norme NF P 03-201</b>

Nombre total de pages du rapport : 4

**D - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas**

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
3e étage	Coin cuisine	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes bois , Murs carrelage + peinture , Plafond peinture	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
3e étage	Salon	Plancher bas carrelage , Plinthes bois , Murs peinture , Plafond peinture	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
3e étage	Salle d'eau/WC	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Murs carrelage + peinture , Plafond peinture	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
3e étage	Balcon	Plancher bas béton , Murs crépi	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.

**SCHEMA TYPE DE LA PIECE**



Mur A : Mur d'accès au local  
Mur B : Mur gauche  
Mur C : Mur du fond  
Mur D : Mur droit

Abréviations : G=gauche, D=droite, H=Haut, B=bas, Int=intérieur, Ext=extérieur Fen=fenêtre M=milieu

**E - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification**

Locaux non visités	Justification
Néant	Néant

**F - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification**

Local	Justification
Néant	Néant

**G - Moyens d'investigation utilisés**

A tous les niveaux y compris les niveaux inférieurs non habités (caves, vides sanitaires, garages...)

Dossier n°: 030325.8970

2/4

**ACTE 2I**

5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03

Email - [contact@acte2i.com](mailto:contact@acte2i.com) ; Site WEB - [www.acte2i.com](http://www.acte2i.com) ;

DDT 15/41

Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

- examen visuel des parties visibles et accessibles ;
- recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;
- examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons,...) ;
- examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sols ou muraux,...) ;
- recherche et examen des zones favorables au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, zones humides, branchements d'eau, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, etc.).

- sondage des bois
- sondage de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en contact avec les maçonneries font l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations superficielles telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

## H – Constatations diverses

Local	Constatation
Néant	Néant

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux. Elle se limite exclusivement au constat de présence ou d'absence de trace de termites. Cet examen ne nous substitue pas dans la garantie de contrôle de vices cachés visée par l'article 1641 et suivants du Code Civil. La durée de validité de ce rapport est fixée à moins de six mois (décret n°2006-1653 du 21 décembre 2006). Passé ce délai, il devra être actualisé.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

DATE DU RAPPORT : **03/03/2025**

OPERATEUR : **Florian PINOTTI**

**CACHET**

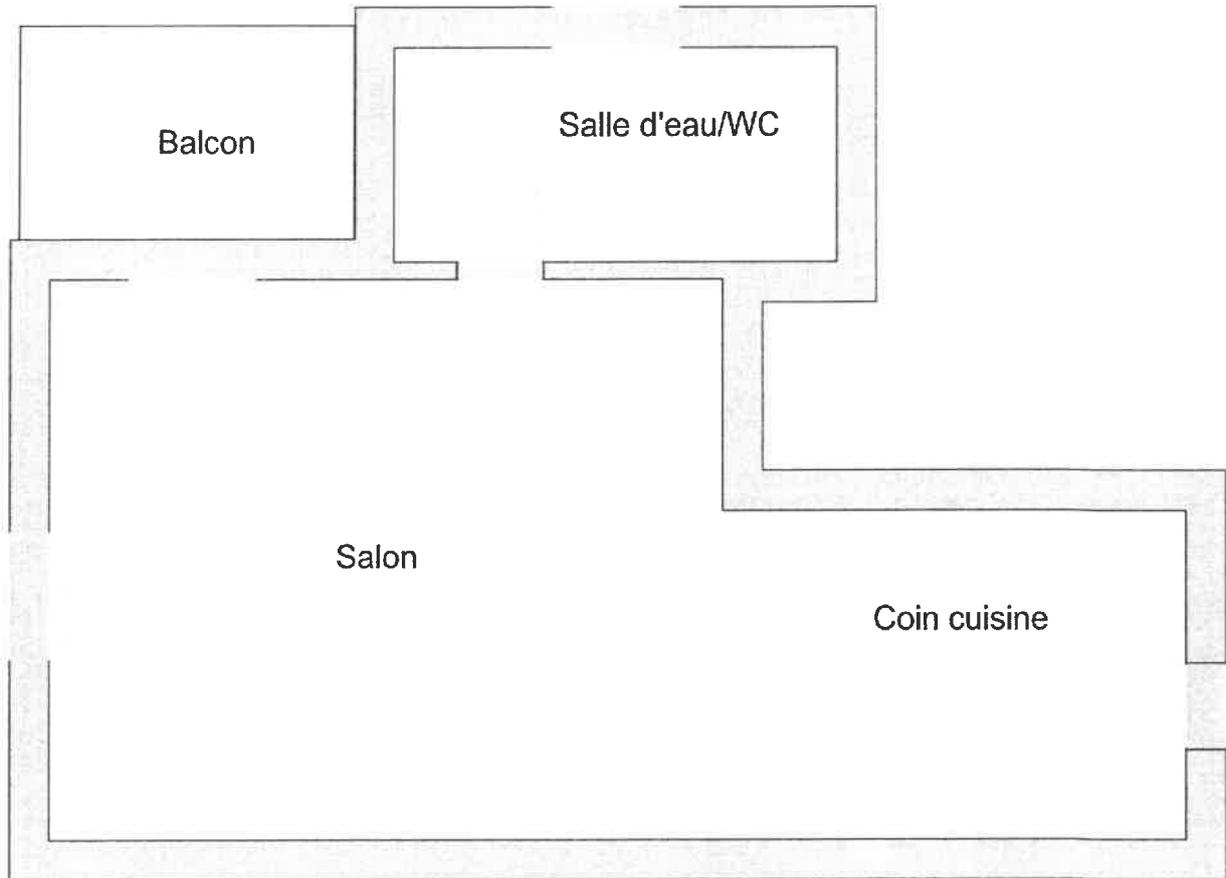
**SIGNATURE**

ACTE 2i  
 5 rue du Colonel Denfert Rochereau  
 38000 GRENOBLE  
 Tél : 04 38 86 43 20  
 Fax : 04 38 42 10 03

NOTE 3 Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTE 4 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIT'Compétences (16 rue Villars 57100 THIONVILLE)**.

**ANNEXE 1 - CROQUIS DE SITUATION**



**3e étage**

# DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

N° : 2538E07133860  
 N° de dossier : 030325.8970  
 Etabli le : 03/03/2025  
 Valable jusqu'au : 02/03/2035

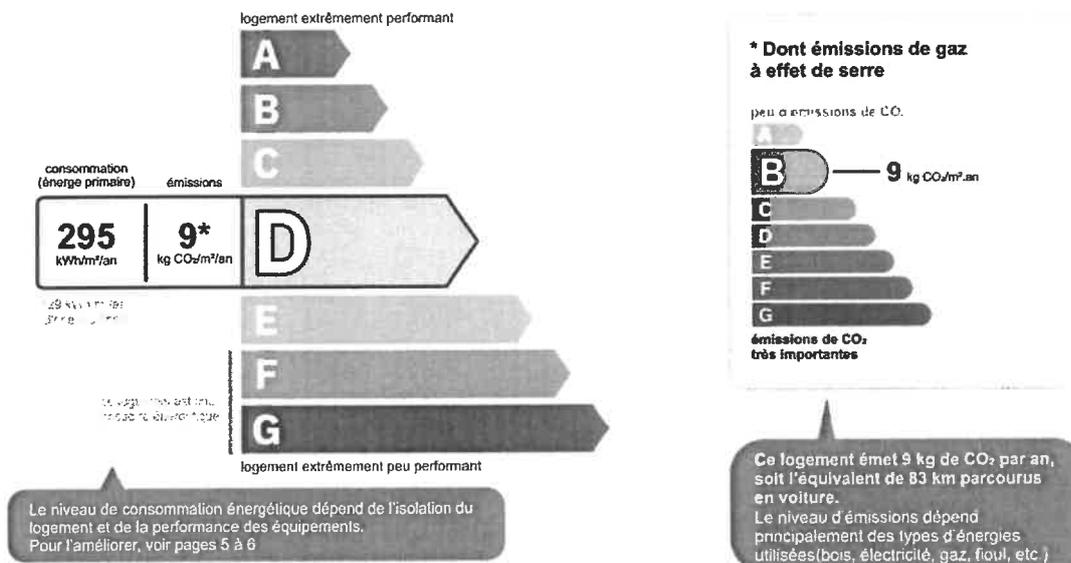
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



Adresse : **36-38 rue Abbé Grégoire 38000 GRENOBLE**  
**étage 3, porte Droite, n° lot 66**  
 Type de bien : appartement  
 Année de construction : de 1989 à 2000  
 Surface de référence : **17,2 m²**

Propriétaire  
 Adresse

## Performance énergétique



## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir p.3 pour voir les détails par poste



entre **470€** et **680€** par an

prix TTC des énergies (indexés aux années 2021, 2022 et 2023 - abonnement inclus)

Comment réduire ma facture d'énergie ?  
 voir p.3

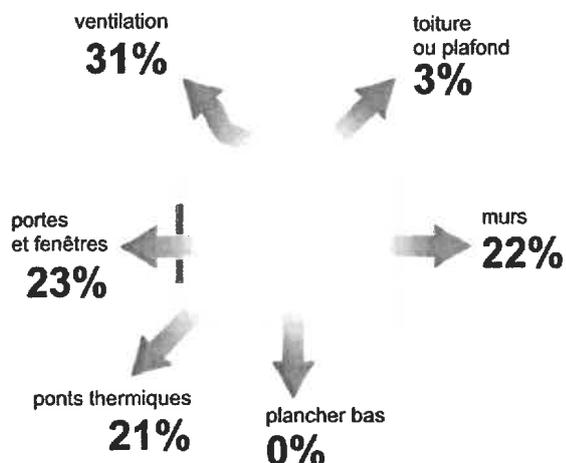
Informations diagnostiqueur  
**ACTE 2I**  
 5 rue du COLONEL DENFERT  
 ROCHEREAU 38000 GRENOBLE  
 Diagnostiqueur : PINOTTI Florian

Tel : 04 38 86 43 20  
 Email : [contact@acte2i.com](mailto:contact@acte2i.com)  
 n° de référence : C2021-SE12-041  
 Organisme de certification :  
**QUALIT'Compétences**



ACTE 2I  
 5 rue Colonel Denfert  
 38000 Grenoble  
 Tél : 04 38 86 43 20

### Schéma des déperditions de chaleur



### Confort d'été (hors climatisation)\*



INSUFFISANT MOYEN BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :

- bonne inertie du logement
- logement traversant
- toiture isolée
- fenêtres équipées de volets extérieurs

Pour améliorer le confort d'été :

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

### Performance de l'isolation



INSUFFISANTE MOYENNE BONNE TRÈS BONNE

### Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000

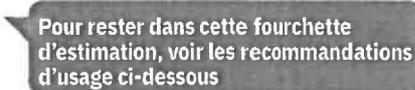
### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :

- pompe à chaleur
- chauffe eau thermodynamique
- panneaux solaires photovoltaïques
- panneaux solaires thermiques
- géothermie
- réseaux de chaleur vertueux
- chauffage au bois

## Montants et consommations annuels d'énergie

Usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
 Chauffage	 électricité	2473 (1075 é.f.)	entre 230€ et 330€	 49%
 Eau chaude sanitaire	 électricité	2280 (991 é.f.)	entre 220€ et 300€	 45%
 Refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
 Eclairage	 électricité	74 (32 é.f.)	entre 0€ et 10€	1%
 Auxiliaires	 électricité	263 (114 é.f.)	entre 20€ et 40€	5%
<b>énergie totale pour les usages recensés</b>		<b>5089 kWh</b> (2213 kWh é.f.)	entre 470€ et 680€ par an	

Ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 64ℓ par jour.

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

é.f. → énergie finale

\* prix moyen des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnement compris)

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

**Température recommandée en hiver → 19°**

Chauffer à 19° plutôt que 21° c'est -16% sur votre facture soit -54€ par an

**astuces**

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.

**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C, c'est en moyenne % sur votre facture soit € par an

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

**Consommation recommandée → 64ℓ/jour d'eau chaude à 40°**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ.

90ℓ consommés en moins par jour, c'est -20% sur votre facture soit -63€ par an

**astuces**

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Voir p.7 le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements

### Vue d'ensemble du logement

	Description	Isolation
 murs	Mur Ouest de composition inconnue donnant sur l'extérieur, isolation inconnue. Mur Nord de composition inconnue donnant sur l'extérieur, isolation inconnue. Mur Est de composition inconnue donnant sur une circulation commune sans ouverture directe sur l'extérieur, isolation inconnue	moyenne
 plancher bas	Pas de plancher bas déperditif.	
 toiture / plafond	Plancher haut dalle béton donnant sur une terrasse isolation inconnue	insuffisante
 portes et fenetres	Fenêtre battante, PVC, Double Vitrage, Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e ≤ 22 mm), protection solaire extérieure. Porte-Fenêtre battante sans soubassement, PVC, Double Vitrage, Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e ≤ 22 mm), protection solaire extérieure. Fenêtre battante, Bois, Double Vitrage, absence de volets Porte bois opaque pleine	moyenne

### Vue d'ensemble des équipements

	Description
 chauffage	1 : Système de chauffage individuel. Générateur à effet joule direct (électricité), 1991. Emetteurs : panneau rayonnant ou radiateur électrique NFC, NF2 étoiles ou NF3 étoiles
 eau chaude sanitaire	Système ECS (électricité) - Chauffe-eau électrique individuel 2020, production à accumulation, ballon séparé
 climatisation	Sans objet
 ventilation	VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000
 pilotage	Système de chauffage 1 : par pièce avec minimum de température.

### Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels

	Type d'entretien
 éclairages	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 ventilation	Nettoyer régulièrement les bouches.
 chauffe-eau	Arrêter le chauffe-eau en cas d'absence de plus de 4 jours.

## Recommandations d'amélioration de la performance énergétique



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ❶ de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ❷ d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ❶ + ❷ ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ❶ avant le pack ❷). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

## 1 Les travaux essentiels montant estimé: 960€ à 1500€

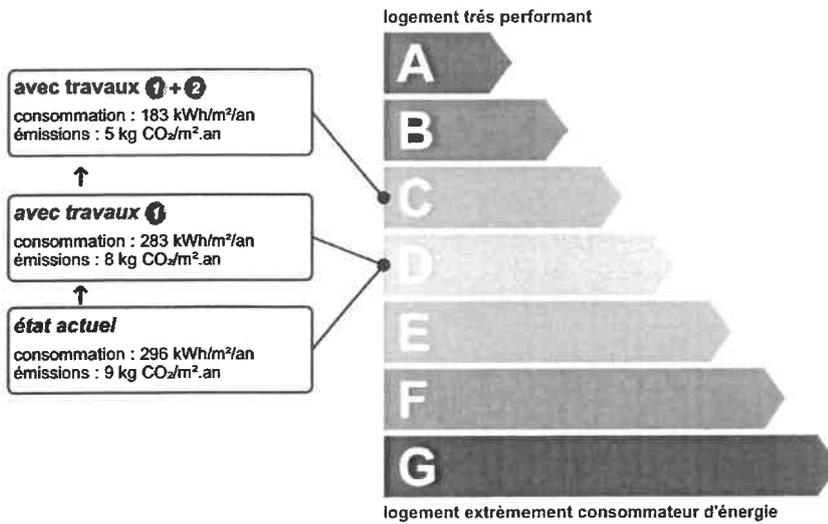
Lot	Description	Performance recommandée
 murs	Isolation des murs par l'extérieur . Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. <b>⚠ travaux à réaliser en lien avec la copropriété</b>	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 toiture et combles	Isolation de la toiture par l'extérieur. Une toiture terrasse ne doit pas être isolée par l'intérieur, elle doit toujours l'être par l'extérieur. En empêchant la diffusion de la chaleur solaire reçue par la dalle de couverture, l'isolant soumettrait celle-ci à des chocs thermiques désastreux pouvant entraîner des ruptures d'étanchéité et des fissurations graves.	$R \geq 7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour les planchers de combles perdus

## 2 Les travaux à envisager montant estimé: 5850€ à 14250€

Lot	Description	Performance recommandée
 chauffage	Pompe à chaleur. Choisir une pompe à chaleur adaptée au logement (PAC air/air, air/eau, eau/eau, géothermie, installation hybride). <b>⚠ travaux à réaliser en lien avec la copropriété</b>	
 ventilation	VMC hygro B. Installer Ventilation Mécanique Contrôlée hygroréglable B	

Recommandations d'amélioration de la performance énergétique (suite)

Évolution de la performance énergétique après travaux



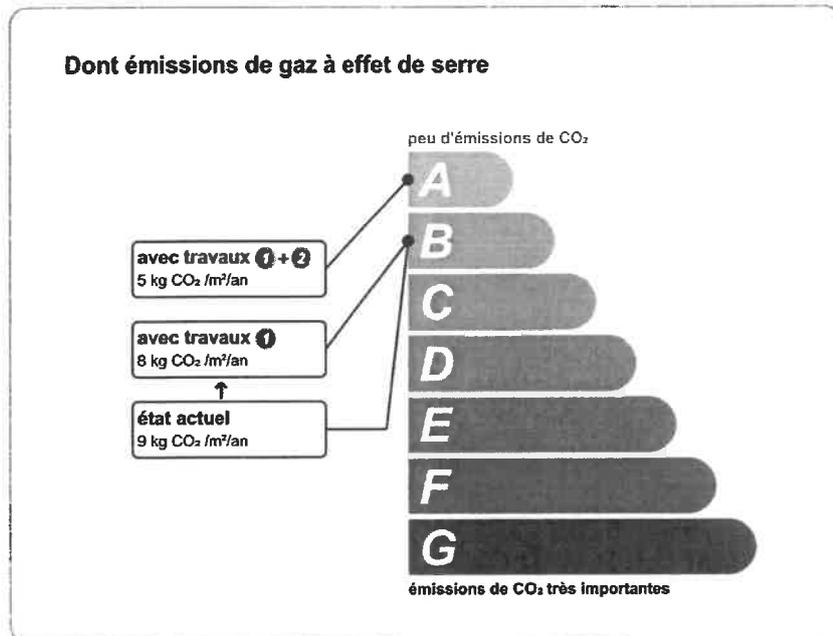
**France Rénov'**

**Préparez votre projet !**

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans : [france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr) ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux : [france-renov.gouv.fr/aides](https://france-renov.gouv.fr/aides)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



**Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.**

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» (obligation de travaux avant 2028).

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

**Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par QUALIT'Compétences, 16 rue Villars 57100 THIONVILLE.**

Référence du logiciel validé : **Expertec 7.5 (moteur BBS 2024.6.1.0)**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2538E0713386O**

Méthode de calcul : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **03/03/2025**

Invariant fiscal du logement : **Non communiqué**

Référence de la parcelle cadastrale : **000IP200,201,202,203**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **Non communiqué**

Propriétaire des installations communes :

**Non communiquée**

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

**Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles:**

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
généralités	département	Mesuré ou observé	38	
	altitude	API / issue d'internet	213m	
	type de bâtiment	Mesuré ou observé	appartement	
	année de construction	Estimé	de 1989 à 2000	
	surface de référence du logement	Mesuré ou observé	17,2 m²	
	nombre de niveaux du logement	Mesuré ou observé	1	
	hauteur moyenne sous plafond	Mesuré ou observé	2,37 m	
	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
enveloppe	O	surface	Mesuré ou observé	8,073m²
		type d'adjacence	Mesuré ou observé	Extérieur
		matériau mur	Mesuré ou observé	inconnu
		état d'isolation	Mesuré ou observé	inconnue
		doublage	Mesuré ou observé	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
	N	surface	Mesuré ou observé	8,2118m²
		type d'adjacence	Mesuré ou observé	Extérieur
		matériau mur	Mesuré ou observé	inconnu
		état d'isolation	Mesuré ou observé	inconnue
		doublage	Mesuré ou observé	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
Com	surface	Mesuré ou observé	0,5544m²	
	type d'adjacence	Mesuré ou observé	Circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur	
	surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu	Mesuré ou observé	95,56	

## Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Com	surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue	Mesuré ou observé	0
	état isolation des parois du local non chauffé	Mesuré ou observé	non isolé
	matériau mur	Mesuré ou observé	inconnu
	état d'isolation	Mesuré ou observé	inconnue
	doublage	Mesuré ou observé	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
Ter	surface	Mesuré ou observé	3,1
	type d'adjacence	Mesuré ou observé	Extérieur
	type de ph	Mesuré ou observé	Terrasse, dalle béton
	état d'isolation	Mesuré ou observé	inconnue
Fen	surface de baie	Mesuré ou observé	1,644
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	12
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	air sec
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	PVC
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e ≤ 22 mm)
	protection solaire extérieure	Mesuré ou observé	présence
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Ouest : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	homogène
	hauteur α	Mesuré ou observé	Inférieure à 30°
type d'adjacence	Mesuré ou observé	Extérieur	
Pfen	surface de baie	Mesuré ou observé	1,744
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	12
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	air sec
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	PVC
positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur	

## Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Pfen	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Porte-Fenêtre battante sans soubassement
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e ≤ 22 mm)
	protection solaire extérieure	Mesuré ou observé	présence
	orientation des bales	Mesuré ou observé	Nord : 1 bales
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	homogène
	hauteur α	Mesuré ou observé	Inférieure à 60°
	type d'adjacence	Mesuré ou observé	Extérieur
	surface de baie	Mesuré ou observé	0,2826
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	10
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	air sec
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
Pfen 2	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Aucune
	protection solaire extérieure	Mesuré ou observé	absence
	orientation des bales	Mesuré ou observé	Nord : 1 bales
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	homogène
	hauteur α	Mesuré ou observé	Inférieure à 60°
	type d'adjacence	Mesuré ou observé	Extérieur
	surface de porte	Mesuré ou observé	1,8156m <sup>2</sup>
	type de porte	Mesuré ou observé	Bois opaque pleine
	Pallière	joints	Mesuré ou observé
type d'adjacence		Mesuré ou observé	Circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur
surface des parois séparant le logement du local non chauffé A1u		Mesuré ou observé	95,56
surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue		Mesuré ou observé	0
état isolation des parois du local non chauffé		Mesuré ou observé	non isolé
pont thermique 1	type de pont thermique	Mesuré ou observé	plancher intermédiaire / 0

## Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
enveloppe (suite)	pont thermique 1	longueur du pont thermique	⊙ Mesuré ou observé	4,1 m
		type isolation	⊙ Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	pont thermique 2	type de pont thermique	⊙ Mesuré ou observé	plancher intermédiaire / N
		longueur du pont thermique	⊙ Mesuré ou observé	4,32 m
	pont thermique 3	type isolation	⊙ Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
		type de pont thermique	⊙ Mesuré ou observé	Fen / O
		longueur du pont thermique	⊙ Mesuré ou observé	5,14m
		type isolation	⊙ Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
		largeur du dormant menuiserie	⊙ Mesuré ou observé	5cm
		retour d'isolation menuiserie	⊙ Mesuré ou observé	non
		position menuiserie	⊙ Mesuré ou observé	nu intérieur
	pont thermique 4	type de pont thermique	⊙ Mesuré ou observé	Pfen / N
		longueur du pont thermique	⊙ Mesuré ou observé	5,96m
		type isolation	⊙ Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
		largeur du dormant menuiserie	⊙ Mesuré ou observé	5cm
		retour d'isolation menuiserie	⊙ Mesuré ou observé	non
	pont thermique 5	position menuiserie	⊙ Mesuré ou observé	nu intérieur
		type de pont thermique	⊙ Mesuré ou observé	Pfen 2 / N
		longueur du pont thermique	⊙ Mesuré ou observé	1,884m
		type isolation	⊙ Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
largeur du dormant menuiserie		⊙ Mesuré ou observé	5cm	
équipements	système de ventilation	retour d'isolation menuiserie	⊙ Mesuré ou observé	non
		position menuiserie	⊙ Mesuré ou observé	nu intérieur
		type de pont thermique	⊙ Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	Installation de chauffage sans solaire (électricité)	largeur du dormant menuiserie	⊙ Mesuré ou observé	5cm
		retour d'isolation menuiserie	⊙ Mesuré ou observé	non
		position menuiserie	⊙ Mesuré ou observé	nu intérieur
		type de ventilation	✗ Valeur par défaut	VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000
		année d'installation	✗ Valeur par défaut	1995
		nombre de façades exposées	⊙ Mesuré ou observé	plusieurs
		type d'installation de chauffage	⊙ Mesuré ou observé	Installation de chauffage sans solaire
		surface chauffée	⊙ Mesuré ou observé	17,2m²
		type de générateur	⊙ Mesuré ou observé	Générateur à effet joule direct
		ancienneté	⊙ Mesuré ou observé	1991
énergie utilisée	⊙ Mesuré ou observé	électricité		
type d'émetteur	⊙ Mesuré ou observé	panneau rayonnant ou radiateur électrique NFC, NF2 étoiles ou NF3 étoiles		
année d'installation de l'émetteur	⊙ Mesuré ou observé	1991		
surface chauffée par l'émetteur	⊙ Mesuré ou observé	17,2m²		
type de chauffage (divisé, central)	⊙ Mesuré ou observé	divisé		

## Fiche technique du logement (suite)

équipements (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
<b>Installation de chauffage sans solaire (électricité)</b>	<b>type de régulation</b>	Mesuré ou observé	Panneau rayonnant ou radiateur électrique NFC, NF2 étoiles ou NF3 étoiles
	<b>présence comptage</b>	Mesuré ou observé	non
	<b>type de distribution</b>	Mesuré ou observé	pas de réseau de distribution
	<b>type d'installation</b>	Mesuré ou observé	installation classique
	<b>type de générateur</b>	Mesuré ou observé	Chauffe-eau électrique
	<b>ancienneté</b>	Mesuré ou observé	2020
	<b>énergie utilisée</b>	Mesuré ou observé	électricité
<b>Système ECS (électricité)</b>	<b>type production ECS</b>	Mesuré ou observé	accumulation
	<b>Traçage / bouclage ECS</b>	Mesuré ou observé	non
	<b>pièces alimentées contiguës</b>	Mesuré ou observé	oui
	<b>production hors volume habitable</b>	Mesuré ou observé	non
	<b>volume de stockage</b>	Mesuré ou observé	40l
	<b>type de ballon</b>	Mesuré ou observé	Chauffe-eau vertical, classe inconnue

## ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Selon l'arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.

**Réf dossier n° 030325.8970**

### 1 – Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

LOCALISATION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES	IDENTITE DU PROPRIETAIRE DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES	
Adresse : <b>36-38 rue Abbé Grégoire</b> Code postal : <b>38000</b> Ville : <b>GRENOBLE</b> Etage / Palier : <b>3</b> Porte : <b>Droite</b> Désignation et situation du lot de (co) propriété N° lot(s) : <b>66</b> Section cadastrale : <b>IP</b> N° parcelle(s) : <b>200, 201, 202, 203</b>	Qualité : <b>Monsieur</b> Nom : Adresse :  Code postal Ville :	Type de bien : <b>Studio</b> Année de construction : <b>nc</b> Année de réalisation de l'installation d'électricité : <b>nc</b> Distributeur d'électricité : <b>Electricité de Strasbourg</b> Identifiant fiscal (si connu) :
<b>Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'avant pu être visitées et justification :</b> Néant		

### 2 – Identification du donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	
Qualité : <b>Monsieur</b> Nom : Adresse : Code postal : Ville :	Date du diagnostic : <b>03/03/2025</b> Date du rapport : <b>03/03/2025</b> Téléphone : Adresse internet : Accompagnateur : <b>Pas d'accompagnateur</b> Qualité du donneur d'ordre :

### 3 – Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

IDENTITE DE L'OPERATEUR	
Nom et raison sociale de l'entreprise : <b>ACTE 2I</b> Nom : <b>Florian PINOTTI</b> Adresse : <b>5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU</b> Code postal : <b>38000</b> Ville : <b>GRENOBLE</b> N° de siret : <b>450 755 681 00050</b>	Certification de compétence délivrée par : <b>QUALIT'Compétences</b> Adresse : <b>16 rue Villars 57100 THIONVILLE</b> N° certification : <b>C2021-SE12-041</b> Sur la durée de validité du <b>25/01/2022</b> au <b>24/01/2029</b> Cie d'assurance de l'opérateur : <b>AXA</b> N° de police d'assurance : <b>10592956604</b> Date de validité : <b>31/12/2024</b> Référence réglementaire spécifique utilisée : <b>Norme NF C 16-600</b>

Nombre total de pages du rapport : 8

Durée de validité du rapport : 3 ans

**4 – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité**

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

**5 – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes**

**Anomalies avérées selon les domaines suivants :**

Applicable pour les domaines 1 à 6, les installations particulières et les informations complémentaires
(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600
(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C 16-600
(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.
(* ) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.
LEP : liaison équipotentielle    LES : liaison équipotentielle supplémentaire    DDHS : disjoncteur différentiel haute sensibilité

1 Appareil général de commande et de protection et son accessibilité.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
Néant	Néant	Néant	Néant

2 Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B2.3.1.a	Il n'existe aucun dispositif différentiel.		
B3.3.6.a3	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.  Commentaire : Exemple : luminaires		

3 Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre

Néant	Néant	Néant	Néant
-------	-------	-------	-------

4 La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
Néant	Néant	Néant	Néant

5 Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B7.3.a	L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.  Commentaire : Exemple : prise salle de bain		
B7.3.d	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.  Commentaire : Exemple : luminaires (absence de lustres)		
B8.3.e	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.  Commentaire : Exemple : applique luminaire cuisine		

6 Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B8.3.b	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage.  Commentaire : Exemple : applique luminaire cuisine		

**Installations particulières :**

PI, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement	
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies
Néant	Néant

P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine Informations complémentaires	
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies
Néant	Néant

**Informations complémentaires :**

N° article (1)	Libellé des informations complémentaires (IC)
B11.a.3	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA.

B11.b.1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B11.c.1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

#### 6 – Avertissement particulier

Points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon le fascicule de documentation NF C 16-600 – Annexe C	Motifs
B5.3.a	Continuité satisfaisante de la liaison équipotentielle supplémentaire	Non visible
B5.3.b	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	Non visible

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

#### Installations, parties d'installation ou spécificités non couvertes

Les installations, parties de l'installation ou spécificités cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent DIAGNOSTIC :

N° article (1)	Libellé des constatations diverses (E1)
E.1 d)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : existence et caractéristiques ;</li> <li>• le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) ;</li> <li>• parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : état, existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées ;</li> </ul>

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

#### Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

N° article (1)	Libellé des constatations diverses (E3)
Néant	Néant

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

**7 – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel**

**L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) représente(nt). L'installation fait également l'objet de constatations diverses.**

DATE DU RAPPORT : **03/03/2025**  
OPERATEUR : **Florian PINOTTI**

DATE DE VISITE : **03/03/2025**

**CACHET**

**SIGNATURE**



ACTE 2i  
5 rue Denfert-Rochereau  
38000 GRENOBLE  
Tel : 04 38 86 43 20  
Fax : 04 38 42 10 03

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIT'Compétences (16 rue Villars 57100 THIONVILLE)**.

## 8 – Explications détaillées relatives aux risques encourus

### Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

<b>Appareil général de commande et de protection</b>
Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.
<b>Protection différentielle à l'origine de l'installation</b>
Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<b>Prise de terre et installation de mise à la terre</b>
Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<b>Dispositif de protection contre les surintensités</b>
Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
<b>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche</b>
Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<b>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche</b>
Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<b>Matériels électriques présentant des risques de contacts directs</b>
Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
<b>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage</b>
Ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
<b>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives</b>
Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<b>Piscine privée ou bassin de fontaine</b>
Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Informations complémentaires

<b>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique</b>
L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (tels que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.
<b>Socles de prise de courant de type à obturateurs</b>
L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.
<b>Socles de prise de courant de type à puits (15 mm minimum)</b>
La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

**ANNEXE 1 : Points examinés au titre de l'état de l'installation intérieure d'électricité**

Liste des points	Examen visuel	Essai	Mesurage
<b>NOMBRE TOTAL DE POINTS A EXAMINER</b>	<b>49</b>	<b>9</b>	<b>12</b>
<b>1 - Appareil général de commande et de protection</b>			
Présence	X		
Emplacement	X		
Accessibilité	X		
Caractéristiques techniques (Type d'appareil, type de commande, type de coupure)	X		
Coupure de l'ensemble de l'installation électrique (coupure d'urgence)	X	X	
<b>2 - Dispositif de protection différentiel de sensibilité à l'origine de l'installation</b>			
Présence	X		
Emplacement	X		
Caractéristiques techniques	X		
Courant différentiel-résiduel assigné	X	X	
Bouton test (si présent)	X	X	
<b>Prise de terre</b>			
Présence (sauf pour les immeubles collectifs d'habitation)	X		
Constitution (sauf pour les immeubles collectifs d'habitation)	X		
Résistance (pour les immeubles collectifs d'habitation, uniquement si le logement dispose d'un conducteur principal de protection issu des parties communes)			X
Mesures compensatoires	X	X	X
<b>Installation de mise à la terre</b> (conducteur de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection, conducteurs de protection) <i>*Pour les immeubles collectifs d'habitation, le conducteur de terre, la liaison équipotentielle principale et le conducteur principal de protection ne sont pas concernés</i>			
Présence	X*		
Constitution et mise en œuvre	X*		
Caractéristiques techniques	X*		
Continuité			X*
Mises à la terre de chaque circuit, dont les matériels spécifiques			X
Mesures compensatoires : protection par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA	X	X	
Socles de prise de courant placés à l'extérieur : protection par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA	X	X	
<b>3 - DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES ADAPTES A LA SECTION DES CONDUCTEURS SUR CHAQUE CIRCUIT</b>			
Présence	X		
Emplacement	X		X
Caractéristiques techniques	X		
Adéquation entre courant assigné (calibre) ou de réglage et section des conducteurs	X		
Interrupteurs généraux et interrupteurs différentiels courant assigné (calibre) adapté à l'installation électrique	X		
<b>4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire</b>			
<b>Liaison équipotentielle</b>			
Présence	X		
Mise en œuvre	X		
Caractéristiques techniques	X		
Continuité	X		X
Mesures compensatoires	X		X
<b>Installation électrique adaptée aux conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche</b>			
Adaptation de la tension d'alimentation des matériels électriques en fonction de leurs emplacements	X **		X **
<b>** Dans le cas où aucune indication de la tension d'alimentation n'est précisée sur le</b>			

<i>matériel électrique (cas, notamment, des matériels alimentés en très basse tension).</i>			
Adaptation des matériels électriques aux influences externes	X		
Protection des circuits électriques par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA en fonction de l'emplacement	X	X	
<b>5 - Protection mécanique des conducteurs</b>			
Présence	X		
Mise en œuvre	X		
Caractéristiques techniques	X		
<b>6 - Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage</b>			
Absence de matériels vétustes	X		
Matériels inadaptés à l'usage : inadaptation aux influences externes	X		
Matériels inadaptés à l'usage : conducteur repéré par la double coloration vert/jaune utilisé comme conducteur actif	X		
Matériels présentant des risques de contacts directs : fixation	X		
Matériels présentant des risques de contacts directs : état mécanique du matériel	X		
<b>Installations particulières</b>			
<b>Appareils d'utilisation situés dans les parties communes alimentés depuis la partie privative</b>			
Tension d'alimentation	X		X
Protection des matériels électriques par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA (si non alimentés en TBTS <sup>***</sup> )	X	X	
Dispositif de coupure et de sectionnement à proximité.	X		
<b>Appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes</b>			
Tension d'alimentation	X		X
Mise à la terre des masses métalliques	X		X
Dispositif de coupure et de sectionnement de l'alimentation dans le logement.	X		
<b>Piscine privée et bassin de fontaine</b>			
Adaptation des caractéristiques techniques de l'installation électrique et des équipements	X		X
*** TBTS : très basse tension de sécurité			
<b>Informations complémentaires</b>			
Dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité ≤ 30 mA : protection de l'ensemble de l'installation électrique	X	X	
Socles de prise de courant : type à obturateur	X		
Socles de prise de courant : Type à obturateur	X		



**ANNEXES**

**ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION**

**ACTE 2I**

5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03

Email - [contact@acte2i.com](mailto:contact@acte2i.com) ; Site WEB - [www.acte2i.com](http://www.acte2i.com) ;

Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

DDT 37/41

## WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

«Version 03»  
 REV 00

Décerné à : **Florian PINOTTI**

Sous le numéro : **C2021-SE12-041**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 24/01/2029
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (MENTION)	Du 12/02/2024 Au 24/01/2029
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTÉRIEURES DE GAZ	Du 15/09/2022 Au 24/01/2029
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 15/09/2022 Au 24/01/2029
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 15/09/2022 Au 24/01/2029
DIAGNOSTIC DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 24/01/2029
DIAGNOSTIC DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS (MENTION)	X
DIAGNOSTIC ÉTAT DU BÂTIMENT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES (MÉTROPOLE)	Du 15/09/2022 Au 24/01/2029
DIAGNOSTIC ÉTAT DU BÂTIMENT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que les arrêtés d'application\*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 24 décembre 2021 définit les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

\* Arrêté du 20 juillet 2023 définit les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définit les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Délivré à Thionville, le 01/07/2024  
 Par WE-CERT  
 Président





**ACTE 2I**

5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03

Email - [contact@acte2i.com](mailto:contact@acte2i.com) ; Site WEB - [www.acte2i.com](http://www.acte2i.com) ;

Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Florian PINOTTI, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 500 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostic Technique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

ACTE 2i  
5 rue Denfert Rochereau  
38000 GRENOBLE  
Tel : 04 38 86 43 20  
Fax : 04 38 42 10 03

### ACTE 2i

5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03

Email - [contact@acte2i.com](mailto:contact@acte2i.com) ; Site WEB - [www.acte2i.com](http://www.acte2i.com) ;

Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050



# ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

## 38 RUE ABBÉ GRÉGOIRE 38000 GRENOBLE

**Adresse:** 38 Rue Abbé Grégoire 38000 GRENOBLE  
**Coordonnées GPS:** 45.186822, 5.712255  
**Cadastre:** IP 205

**Commune:** GRENOBLE  
**Code Insee:** 38185

**Reference interne :** 56296  
**Reference d'édition:** 3080440  
**Date d'édition:** 05/03/2025

**Vendeur:**

**Acquereur:**



OLD : NON

PEB : NON

196 BASIAS, 3 BASOL, 2 ICPE

RADON : niv. 1

SEISME : niv. 4

### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention		
Informatif <b>OLD</b>	<b>NON</b>	La commune n'est pas concernée par l'obligation légale de débroussaillage au titre de l'article R.125-23		
Informatif <b>PEB</b>	<b>NON</b>	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel <b>SEISME</b>	<b>OUI</b>	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 4		
PPR Naturel <b>RADON</b>	<b>OUI</b>	Commune à potentiel radon de niveau 1		
PPR Naturels <b>Inondation</b>	<b>OUI</b>	Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Isère amont	Approuvé	30/07/2007
		Inondation Drac aval	Approuvé	16/07/2023
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau Drac aval	Approuvé	16/07/2023
PPR Miniers	<b>NON</b>	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques <b>Miniers</b>		
PPR Technologiques <b>Risque Industriel</b>	<b>NON</b>	Risque industriel	Prescrit	20/12/2011
		Risque industriel Effet thermique	Prescrit	20/12/2011
		Risque industriel Effet de surpression	Prescrit	20/12/2011
		Risque industriel Effet toxique	Prescrit	20/12/2011

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)" article R.125-25

### DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/TZYS>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

# Etat des risques

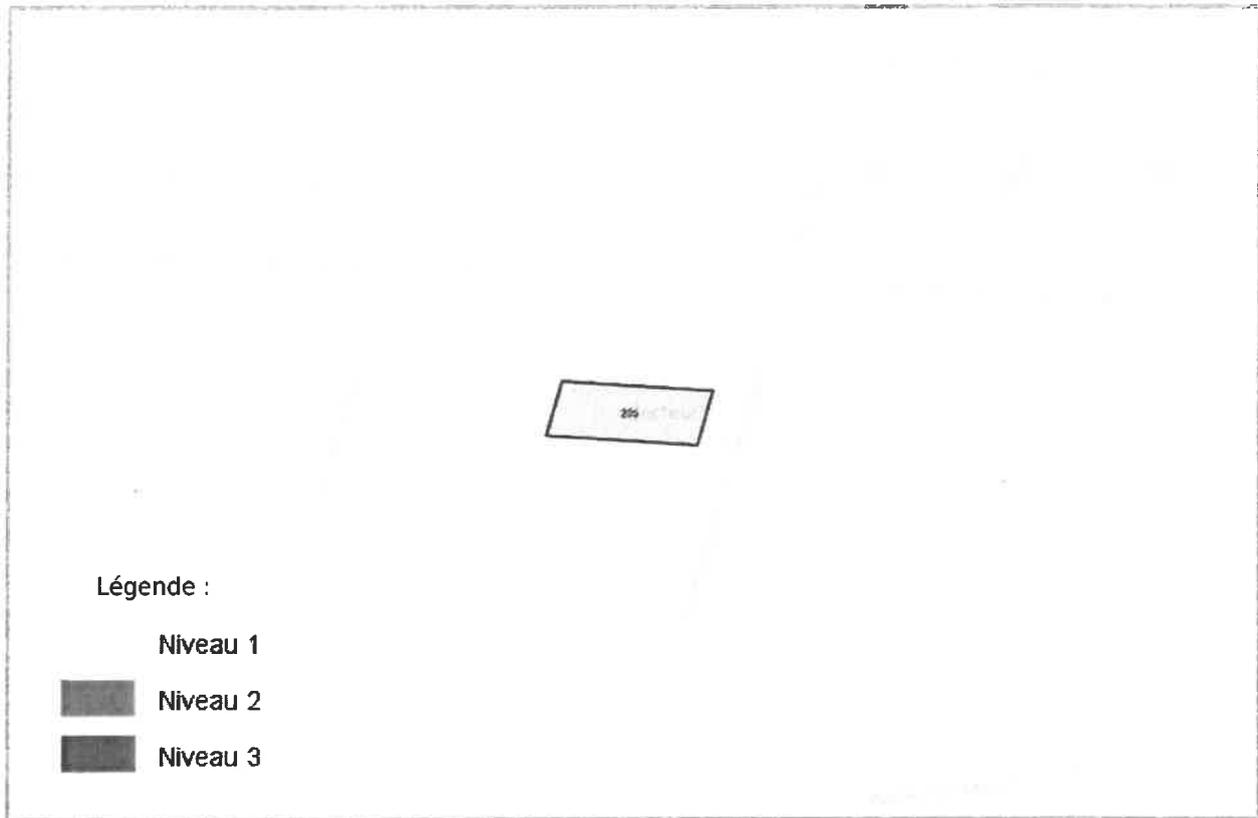
Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTEECPR / DGPR janvier 2025  
Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)		Code postal	Nom de la commune	
38 Rue Abbé Grégoire		38000	GRENOBLE	
<b>IP 205</b>				
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)				
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR <b>NATURELS</b>				
prescrit <sup>(1)</sup>	anticipé <sup>(2)</sup>	approuvé <sup>(3)</sup>	approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup>	date
		<input checked="" type="checkbox"/>		16/07/2023
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque: <b>Inondation</b>				
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM			oui	<input checked="" type="checkbox"/> non
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés			oui	<input type="checkbox"/> non
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)				
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR <b>MINIERS</b>				
prescrit <sup>(1)</sup>	anticipé <sup>(2)</sup>	approuvé <sup>(3)</sup>	approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup>	date
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque:				
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM			oui	<input type="checkbox"/> non
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés			oui	<input type="checkbox"/> non
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)				
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR <b>TECHNOLOGIQUES</b>				
prescrit <sup>(1)</sup>	approuvé <sup>(3)</sup>	approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup>	date	
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :				
effet toxique	effet thermique	effet surpression		
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement			oui	<input type="checkbox"/> non
L'immeuble est situé en zone de prescription			oui	<input type="checkbox"/> non
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés			oui	<input type="checkbox"/> non
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location <sup>(5)</sup>			oui	<input type="checkbox"/> non
Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillage (OLD)				
Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage			oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire				
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en				
zone 1 très faible	zone 2 faible	zone 3 modérée	zone 4 moyenne	zone 5 forte
			<input checked="" type="checkbox"/>	
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon				
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3			oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
Information relative à la pollution des sols				
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)			oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*				
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* *naturelle, minière ou technologique			oui	<input type="checkbox"/> non
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)				
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022			oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme.			oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est:			d'ici à 30 ans	compris entre 30 et 100 ans
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone			oui	<input type="checkbox"/> non
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser			oui	<input type="checkbox"/> non
Documents à fournir obligatoirement				
<input checked="" type="checkbox"/> Un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire				
<input checked="" type="checkbox"/> Un extrait du règlement concernant le bien				
<input checked="" type="checkbox"/> La fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site <a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a>				
<input checked="" type="checkbox"/> La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité				
<b>vendeur</b>		<b>Date / Lieu</b>		<b>acquéreur</b>
Signature:		Le, 05/03/2025 Fait à GRENOBLE		Signature:

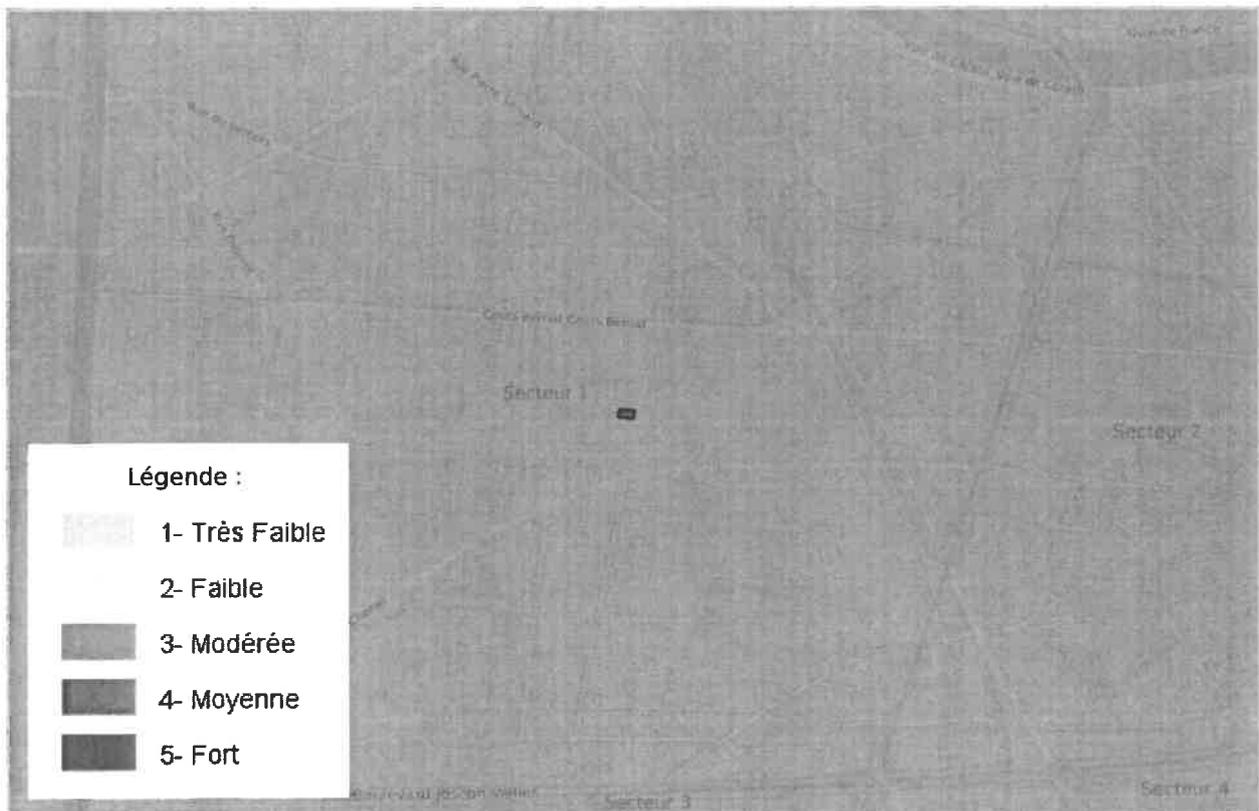
(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR), en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) relatif à un niveau d'immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adossé au règlement d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté, mais actuellement en cours de modification ou de révision (5) Le conseililler ne se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée



## RADON



## CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES

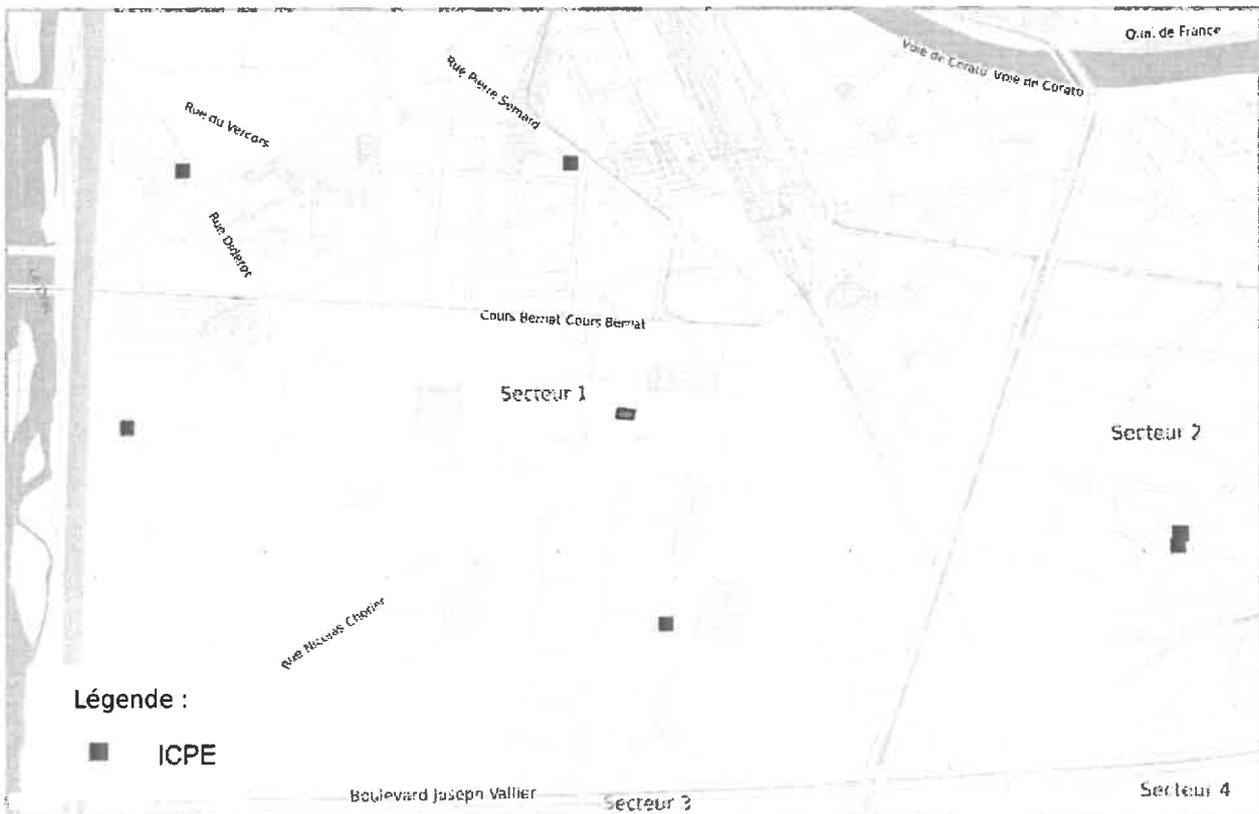




## CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS ( BASOL / BASIAS)



## CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



# Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°	du	mis à jour le	
<b>Adresse de l'immeuble</b>	<b>code postal ou Insee</b>	<b>commune</b>	
38 Rue Abbé Grégoire 38000 GRENOBLE	38000	GRENOBLE	

## Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

- |                                     |   |                            |            |   |
|-------------------------------------|---|----------------------------|------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> | L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB                           | <sup>1</sup><br><b>oui</b> | <b>non</b> | X |
|                                     | <b>révisé</b>   | <b>approuvé</b>            | date       |   |
| <sup>1</sup>                        | Si <b>oui</b> , nom de l'aérodrome:                                       |                            |            |   |
| >                                   | L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation | <sup>2</sup><br><b>oui</b> | <b>non</b> |   |
| <sup>2</sup>                        | Si <b>oui</b> , les travaux prescrits ont été réalisés                    |                            |            |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB                     | <sup>1</sup><br><b>oui</b> | <b>non</b> |   |
|                                     | <b>révisé</b>   | <b>approuvé</b>            | date       |   |
| <sup>1</sup>                        | Si <b>oui</b> , nom de l'aérodrome:                                       |                            |            |   |

## Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

- > L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

<sup>1</sup>	<sup>2</sup>	<sup>3</sup>	<sup>4</sup>
<b>zone A</b>	<b>zone B</b>	<b>zone C</b>	<b>zone D</b>
très forte	forte	modérée	faible

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

## Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <https://www.geoportail.gouv.fr/>

vendeur

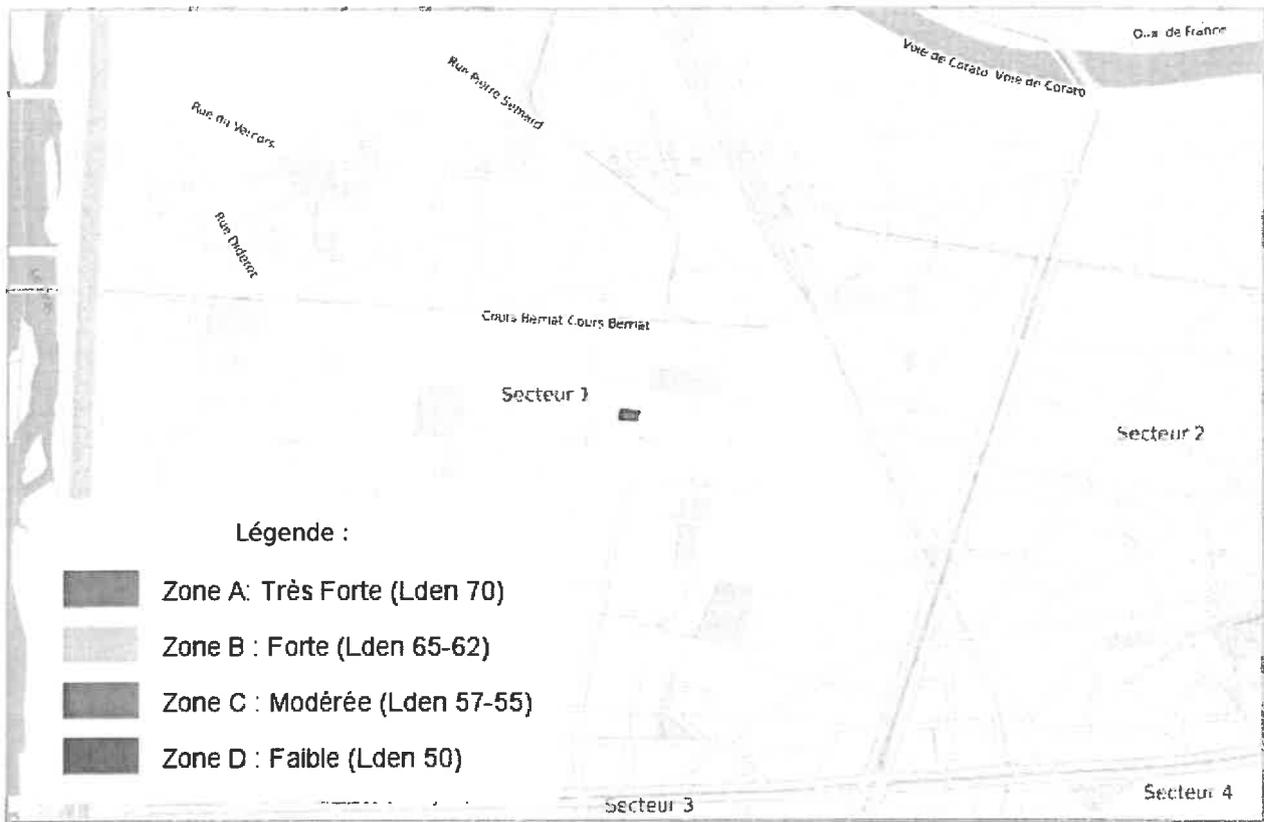
date / lieu

acquéreur

05 mars 2025 / GRENOBLE

information sur les nuisances sonores aériennes  
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire  
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

## PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



## LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

GRENOBLE		13 mètres
<b>SSP4050131</b>	Etablissements Actis; Pradel	
En arrêt	<i>Garage</i>	
GRENOBLE		23 mètres
<b>SSP4048388</b>	Laverie St-Bruno ex BONARDEL Marie-Rose	
Indéterminé	<i>laverie</i>	
GRENOBLE		40 mètres
<b>SSP4051796</b>	SARL Aux Arceaux	
Indéterminé	<i>SARL Négoce de meubles (présence d'un transformateur)</i>	
4 rue Marx Dormoy GRENOBLE		45 mètres
<b>SSP4049457</b>	"Le Cygne Blanc"	
Indéterminé	<i>Pressing</i>	
GRENOBLE		68 mètres
<b>SSP4049488</b>	Peretti	
Indéterminé	<i>Garage</i>	
GRENOBLE		81 mètres
<b>SSP4048685</b>	Ets. Saunier Roger SARL	
Indéterminé		
GRENOBLE		82 mètres
<b>SSP4048732</b>	Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble	
Indéterminé	<i>Foyer pour personnes âgées (transformateur)</i>	
GRENOBLE		83 mètres
<b>SSP4048449</b>	M. Joya	
Indéterminé	<i>chaudronnerie et fonderie de cuivre</i>	
GRENOBLE		87 mètres
<b>SSP4052196</b>	Société Freitag, Peinture et revêtement	
Indéterminé	<i>Dépôt de peinture et vernis</i>	
GRENOBLE		95 mètres
<b>SSP4048686</b>	Picatto Josiane(1985); SARL Lavomatique (1974);	
Indéterminé	<i>Laverie automatique-nettoyage à sec</i>	
46 bis rue Alembert (d') GRENOBLE		108 mètres
<b>SSP4049636</b>	Imprimerie R.V.	
Indéterminé	<i>Imprimerie</i>	
46 rue Alembert (d') GRENOBLE		117 mètres
<b>SSP4049486</b>	GOBILLOT	
En arrêt	<i>Atelier de réparation de motos</i>	

GRENOBLE		124 mètres
<b>SSP4048463</b>	AUJARD & Fils ex M. Thivoll	
Indéterminé	<i>Mégisserie</i>	
GRENOBLE		126 mètres
<b>SSP4049931</b>	Lotito Dominique	
Indéterminé	<i>Atelier de serrurerie</i>	
GRENOBLE		141 mètres
<b>SSP4048481</b>	Jean Gomez	
Indéterminé	<i>Dépôt de ferrailles</i>	
99 Cours Berriat GRENOBLE		141 mètres
<b>SSP4049330</b>	M. Stupenengo	
Indéterminé	<i>Atelier, garage</i>	
GRENOBLE		144 mètres
<b>SSP4052232</b>	M. Benedetto Pierre	
Indéterminé	<i>serrurerie</i>	
GRENOBLE		146 mètres
<b>SSP4049278</b>	Martin	
Indéterminé	<i>Atelier de plomberie-zinguerie</i>	
GRENOBLE		147 mètres
<b>SSP4048451</b>	MM. Pommier et Chabrol	
Indéterminé	<i>Fonderie de 2ème fusion</i>	
GRENOBLE		152 mètres
<b>SSP4048559</b>	Rochette Achille	
En arrêt	<i>Teinturerie</i>	
33 rue Nicolas Chorier GRENOBLE		152 mètres
<b>SSP4048703</b>	SABOUNDJIAN M. anc. Mme	
En arrêt	<i>Atelier de bobinage et de réparation de machines électriques</i>	
GRENOBLE		155 mètres
<b>SSP4049552</b>	Fédération des Oeuvres Laïques de l'Isère (FOL.) ex La Société Montalev	
Indéterminé	<i>Batiment avec transformateur</i>	
27 rue Nicolas Chorier GRENOBLE		156 mètres
<b>SSP4049246</b>	Pressing TRENTE (ou Trent) Guy	
Indéterminé	<i>Pressing</i>	
27 rue Nicolas Chorier GRENOBLE		156 mètres
<b>SSP4048460</b>	TERRAY et Cie, anc. Henri DOREL	
Indéterminé	<i>Mégisserie, teinturerie, anc. Mégisserie</i>	
38 rue Alembert (d') GRENOBLE		158 mètres
<b>SSP4049640</b>	Etablissements J. SIBELLAS et Compagnie	
En arrêt	<i>Dépôt de peinture, vernis</i>	

GRENOBLE		160 mètres
<b>SSP4049933</b>	Etablissements Malbert	
Indéterminé	<i>Atelier de mécanique (fabrication de scies)</i>	
27 rue Nicolas Chorier GRENOBLE		163 mètres
<b>SSP4051414</b>	M. SERRANO Gérard; anc. M. VEYRAT Louis	
Indéterminé	<i>Atelier chaudronnerie, peinture</i>	
74 rue Alembert (d') GRENOBLE		168 mètres
<b>SSP4049554</b>	Ets DUBY FONLUPT (M. Colomb)	
Indéterminé	<i>Commerce de charbons et de gaz combustible liquéfié</i>	
GRENOBLE		169 mètres
<b>SSP4049264</b>	PAX Pressing	
Indéterminé	<i>Pressing</i>	
GRENOBLE		172 mètres
<b>SSP4049461</b>	CIMADOMO Traitement de surface; anc Chromage Brosse ; SARL Protect Chimie ; anciens Etablissements BROSSE	
Indéterminé	<i>Entreprise de traitement de surface</i>	
GRENOBLE		172 mètres
<b>SSP4051790</b>	Société Industrielle du Lait Berthoud	
En arrêt	<i>Présence de liquides inflammables dans une laiterie</i>	
27 rue Nicolas Chorier GRENOBLE		175 mètres
<b>SSP4049567</b>	BROSSY	
Indéterminé	<i>Garage</i>	
33 rue Nicolas Chorier GRENOBLE		177 mètres
<b>SSP4048716</b>	Etablissements FLASH-COLOR	
En arrêt	<i>Fabrication de peintures, vernies, revêtements...</i>	
GRENOBLE		178 mètres
<b>SSP4048514</b>	MECARPA (Mme AYACHE Michéle )	
En arrêt	<i>Dépôt métaux -cartons -déchets industriels</i>	
17 Place Saint Bruno GRENOBLE		180 mètres
<b>SSP4048464</b>	Veyre Régis	
Indéterminé	<i>Mégisserie et teinturerie</i>	
GRENOBLE		186 mètres
<b>SSP4049735</b>	Mollard et Compagnie	
En arrêt	<i>Imprimerie</i>	
GRENOBLE		189 mètres
<b>SSP4049513</b>	Carrosserie Peinture Errico René et Patti Vincent	
Indéterminé	<i>Carrosserie et peinture automobile - garage</i>	
27 rue Nicolas Chorier GRENOBLE		192 mètres
<b>SSP4050004</b>	"Garage Jean Prévot" - Carvana Vincent; anc. Thevenent Maurice anc. Roux Jacques et Venzia Roux	
Indéterminé	<i>Garage</i>	

GRENOBLE		192 mètres
<b>SSP4049733</b>	Société des Moulages de l'Isère	
Indéterminé	<i>Atelier de fabrication d'objets en matières plastiques</i>	
GRENOBLE		193 mètres
<b>SSP4049394</b>	Badin	
Indéterminé	<i>Dépôt de chiffons et de peaux</i>	
GRENOBLE		197 mètres
<b>SSP4049936</b>	Saint Madelin entreprise	
Indéterminé	<i>Atelier de teinturerie de peaux</i>	
Esplanade Athènes (d') GRENOBLE		197 mètres
<b>SSP4048739</b>	Hyboud Peron	
En arrêt	<i>Carrosserie, peinture</i>	
45 rue Nicolas Chorier GRENOBLE		200 mètres
<b>SSP4054180</b>	Coopérative Agricole Grenobloise	
Indéterminé	<i>Stockage de blés</i>	
GRENOBLE		208 mètres
<b>SSP4048670</b>	Société Tixier Frères	
Indéterminé	<i>Atelier de réparation avec travaux de forage et de tolerie</i>	
GRENOBLE		219 mètres
<b>SSP4049322</b>	JANOLIN Abel	
Indéterminé	<i>Epicerie en gros, cuve de mazout</i>	
28 rue Jean Prevost GRENOBLE		219 mètres
<b>SSP4050006</b>	C. Julien (ou Jullien) et Compagnie	
Indéterminé	<i>Stockage de charbon et acétylène</i>	
21 rue Mozart GRENOBLE		223 mètres
<b>SSP4049481</b>	Atelier de fonderie BLACHON René	
En arrêt	<i>Fonderie de Plomb</i>	
73 Cours Berriat GRENOBLE		226 mètres
<b>SSP4049617</b>	Laverie Sellsa Service	
Indéterminé	<i>Pressing</i>	
GRENOBLE		227 mètres
<b>SSP4049490</b>		
Indéterminé	<i>Atelier de serrurerie</i>	
GRENOBLE		228 mètres
<b>SSP4048671</b>	Chanterel frères société	
Indéterminé	<i>atelier de construction mécanique</i>	
Esplanade Athènes (d') GRENOBLE		229 mètres
<b>SSP4048830</b>	Yves GROBET	
En arrêt	<i>Garage, tôlerie, peinture</i>	

GRENOBLE		230 mètres
<b>SSP4052388</b>	HERMET et Cie ex S.A. Magasins Grenoblois ex Sté O.M.I.A. d'Angoulême	
Indéterminé	<i>garage</i>	
GRENOBLE		231 mètres
<b>SSP4048541</b>	MOBIL OIL FRANCAISE SA	
Indéterminé	<i>Station service Raymond</i>	
GRENOBLE		232 mètres
<b>SSP4048540</b>	Arbod Alfred, anc. Eugène Dimet	
Indéterminé	<i>Atelier de serrurerie, anc. Fonderie de cuivre</i>	
GRENOBLE		234 mètres
<b>SSP4049615</b>	Société SHELL Française	
Indéterminé	<i>Station service</i>	
GRENOBLE		238 mètres
<b>SSP4051792</b>	Administration Pénitentiaire , Centre de Semi Liberté.	
Indéterminé	<i>Présence d'un transformateur)</i>	
GRENOBLE		238 mètres
<b>SSP4051226</b>	David, Teinturerie de Peaux	
Indéterminé	<i>Teinturerie</i>	
36 rue New York (de) GRENOBLE		243 mètres
<b>SSP4048288</b>	La Dauphinoise Sappey, anc. La Dauphinoise, anc. Sté Rouillon et Cie	
Indéterminé	<i>Atelier de fabrication d'articles métalliques et plastiques anc. Mégisserie-Teinturerie de peaux</i>	
2 rue Michelet GRENOBLE		247 mètres
<b>SSP4048440</b>	Vivès J. (ferblantier-lampiste)	
Indéterminé	<i>dépôt d'huiles de pétrole</i>	
GRENOBLE		249 mètres
<b>SSP4048293</b>	Garage; Société Arnaud et Lanfranchi "Ressortex"; anc. Ets Marbrodam	
Indéterminé	<i>Garage; Ateliers Ressortex; anc. Ets Marbrodam</i>	
GRENOBLE		251 mètres
<b>SSP4049277</b>	Société Paris France	
Indéterminé	<i>Garage, entepôt</i>	
GRENOBLE		257 mètres
<b>SSP4051208</b>	Troussier Camille	
Indéterminé	<i>Teinturerie</i>	
GRENOBLE		257 mètres
<b>SSP4049375</b>	Guillet l'Hermite Marius Auime -Alpes Autos-	
Indéterminé	<i>Garage</i>	
GRENOBLE		264 mètres
<b>SSP4049821</b>	Société MUTTE Transports	
Indéterminé	<i>Station service</i>	

GRENOBLE		268 mètres
<b>SSP4048429</b>	MM. Goudet et Jullien	
Indéterminé	<i>dépôt de chiffons et de peaux (sèches ou fraîches), d'os secs et de laine</i>	
14 rue Anthouard GRENOBLE		270 mètres
<b>SSP4049546</b>	Mr.Dotto	
Indéterminé	<i>Petite station service</i>	
GRENOBLE		271 mètres
<b>SSP4049819</b>	GIROD	
Indéterminé	<i>Garage</i>	
113 Cours Berriat GRENOBLE		272 mètres
<b>SSP4049619</b>	Etablissements RAYMOND; anc. RAYMOND et GUTTIN	
Indéterminé	<i>Manufacture de boutons et articles métalliques</i>	
7 rue Pierre sénard GRENOBLE		274 mètres
<b>SSP4049470</b>	Sté La Mure chez M. Nicoud (ou Ricoud)	
En arrêt	<i>Petite desserte d'essence</i>	
37 rue Mozart GRENOBLE		276 mètres
<b>SSP4051618</b>	Sté La Dauphinoise; anc. Atelier St Bruno	
Indéterminé	<i>Atelier de fabrication d'articles de bureau, anc. Construction de machines agricoles</i>	
GRENOBLE		277 mètres
<b>SSP4051209</b>	Ferroux Joseph	
En arrêt	<i>Teinturerie Ferroux</i>	
GRENOBLE		280 mètres
<b>SSP4051348</b>	Entreprise Fiat et Fils	
Indéterminé	<i>Serrurerie/Ferronnerie</i>	
GRENOBLE		282 mètres
<b>SSP4049420</b>		
Indéterminé	<i>serrurie</i>	
16 rue Nicolas Chorier GRENOBLE		285 mètres
<b>SSP4051416</b>	Garage Rondel anc. M. Andrieux	
Indéterminé	<i>Garage du Bugey avec desserte d'essence</i>	
GRENOBLE		287 mètres
<b>SSP4048701</b>	Berthaud Marcel société	
Indéterminé	<i>Garage avec réservoir</i>	
11 rue Clément GRENOBLE		287 mètres
<b>SSP4051378</b>	DAVID André	
Indéterminé	<i>Garage, réparation "David Frères"</i>	
GRENOBLE		296 mètres
<b>SSP4049570</b>	MIGLIETTI Père et Fils	
Indéterminé	<i>Menuiserie Ebénisterie</i>	

16 rue Nicolas Chorier GRENOBLE		298 mètres
<b>SSP4048444</b>	MM. Combet et Giroud (épiciers en gros)	
Indéterminé	dépôt d'huiles de pétrole	
GRENOBLE		298 mètres
<b>SSP4049492</b>	M. G. Masson	
Indéterminé	Atelier de moulage	
GRENOBLE		300 mètres
<b>SSP4051222</b>	Société Générale des Fours Electriques	
Indéterminé	Usine	
GRENOBLE		301 mètres
<b>SSP4051786</b>	Société de Distribution de Peintures et Revêtements SDPR	
Indéterminé	Dépôt de peinture	
GRENOBLE		303 mètres
<b>SSP4048557</b>	Sr BIZET	
En arrêt	Teinturerie de peaux	
20 rue Max Dormoy GRENOBLE		304 mètres
<b>SSP4048584</b>	Sr Maffi-Berthier	
Indéterminé	Mégisserie	
GRENOBLE		310 mètres
<b>SSP4049521</b>	Garage	
Indéterminé	Garage	
GRENOBLE		310 mètres
<b>SSP4048560</b>	Sr. Trouillon	
Indéterminé	Mégisserie	
GRENOBLE		312 mètres
<b>SSP4048535</b>	femme Badin (née Euphémie Faure )	
Indéterminé	Dépôt de peaux et chiffons	
GRENOBLE		313 mètres
<b>SSP4049412</b>	Etablissements THOMAS Raymond	
Indéterminé	Fabrication d'objets en matières plastiques moulées	
19 rue Pierre Sépard GRENOBLE		318 mètres
<b>SSP4049823</b>	Bourdariat et Martin	
En arrêt	Dépôt de liquides inflammables	
GRENOBLE		325 mètres
<b>SSP4051620</b>		
Indéterminé	Garage	
GRENOBLE		325 mètres
<b>SSP4049642</b>	Carrosserie des Platanes	
Indéterminé	Garage	

GRENOBLE		325 mètres
<b>SSP4048687</b>	Sieur Bernard (Auguste)	
Indéterminé	<i>Mégisserie</i>	
GRENOBLE		333 mètres
<b>SSP4049275</b>	Garage Zanardi; anc. Gomez	
Indéterminé	<i>Garage</i>	
16 rue Aimé Bery GRENOBLE		337 mètres
<b>SSP4049365</b>	GUTTIN	
En arrêt	<i>Atelier de peinture au pistolet</i>	
GRENOBLE		338 mètres
<b>SSP4052225</b>	MM Roullier frères	
Indéterminé	<i>Atelier de mécanique</i>	
GRENOBLE		339 mètres
<b>SSP4049270</b>		
Indéterminé	<i>Garage mecanique Auto</i>	
GRENOBLE		340 mètres
<b>SSP4051488</b>	M. ROUGE Gérard, anc. M. BARRUEL Jean	
Indéterminé	<i>Garage</i>	
GRENOBLE		343 mètres
<b>SSP4049263</b>	Société Anonyme Imprimerie Générale	
Indéterminé	<i>Imprimerie</i>	
GRENOBLE		343 mètres
<b>SSP4050149</b>	Pethelaz; Herbiet; anc Peyronnet	
Indéterminé	<i>Garage Berriat / station service</i>	
GRENOBLE		346 mètres
<b>SSP4049817</b>	Compagnie Centrale de Camionnage ; anc. Sté des Transports MUTTE	
Indéterminé	<i>Station service</i>	
GRENOBLE		347 mètres
<b>SSP4051345</b>	Bernard mougiron	
Indéterminé	<i>Atelier</i>	
GRENOBLE		348 mètres
<b>SSP4051794</b>	Essermant Yvon	
Indéterminé	<i>Pressing</i>	
GRENOBLE		352 mètres
<b>SSP4048688</b>	Sieur Bernard (Auguste)	
Indéterminé	<i>Mégisserie (1891)</i>	
GRENOBLE		355 mètres
<b>SSP4050143</b>	Armand Frères / Minotiers	
Indéterminé	<i>Minoterie (présence d'un garage et d'un DLI)</i>	

GRENOBLE		355 mètres
<b>SSP4048292</b>	Société Infra; anc. société d'Electricité AGPG; anc. société STI (Société de Transformateurs Industriels)	
Indéterminé	<i>Usine AGPG</i>	
GRENOBLE		356 mètres
<b>SSP4049869</b>	Aubert	
Indéterminé	<i>Dépôt de ferrailles</i>	
GRENOBLE		357 mètres
<b>SSP4048710</b>	LAMORTE Eloi	
Indéterminé	<i>Garage Lamorte</i>	
GRENOBLE		358 mètres
<b>SSP4051646</b>	Garage Peyronnet	
Indéterminé	<i>Garage</i>	
GRENOBLE		358 mètres
<b>SSP4048286</b>	Société La Mure Combustibles et Industrie	
Indéterminé	<i>Station service</i>	
GRENOBLE		360 mètres
<b>SSP4052243</b>	RATIVET ex NEUSER ex Garage GIRARD	
Indéterminé	<i>Garage-Station service</i>	
GRENOBLE		369 mètres
<b>SSP4049343</b>	Anciens Etablissements Marius Dufour et Fils, ancienne droguerie du Drac	
Indéterminé	<i>Dépôt de peinture. Ancienne droguerie.</i>	
GRENOBLE		369 mètres
<b>SSP4049535</b>	Garage CARMINI	
Indéterminé	<i>Garage</i>	
104 rue Alembert (d') GRENOBLE		369 mètres
<b>SSP4049634</b>	M. BARRUEL	
Indéterminé	<i>Garage</i>	
GRENOBLE		371 mètres
<b>SSP4051376</b>	Société Pompes funébres Générales	
Indéterminé	<i>Petite station service privée</i>	
GRENOBLE		378 mètres
<b>SSP4050107</b>	Peres, Roges et Bassani (SARL Garage de Londres) ex Chenal Max ex Montcenix ex Sté des Peintures Astral Celluco	
Indéterminé	<i>Garage de Londres anc. Dépôt de peinture</i>	
GRENOBLE		380 mètres
<b>SSP4048556</b>	Grandjean	
Indéterminé	<i>Atelier de construction mécanique</i>	
GRENOBLE		380 mètres
<b>SSP4051467</b>	Atelier de Bobinage, Pays-Denamur et Claret	
Indéterminé	<i>Atelier</i>	

GRENOBLE		383 mètres
<b>SSP4051644</b>	BERGER Jean ex SARL Salerno Freres ex MONGELLI Gérard	
Indéterminé	<i>Garage-Carosserie</i>	
10 rue Aimé Bérey GRENOBLE		385 mètres
<b>SSP4049644</b>	Carrosserie PICERNA; anc. AGERON et GILBERT (ou Gillibert); anc. ?	
Indéterminé	<i>Garage, carrosserie, peinture</i>	
GRENOBLE		385 mètres
<b>SSP4048485</b>	Argelet Armand	
Indéterminé	<i>Fonderie de cuivre</i>	
GRENOBLE		386 mètres
<b>SSP4048554</b>	Garage Avêque	
Indéterminé	<i>Garage</i>	
GRENOBLE		387 mètres
<b>SSP4051473</b>	Flachet	
Indéterminé	<i>Station service/garage</i>	
GRENOBLE		388 mètres
<b>SSP4048572</b>	Piollet Léon	
Indéterminé	<i>Garage +station service</i>	
GRENOBLE		389 mètres
<b>SSP4049352</b>	Atelier de modelage mécanique	
Indéterminé	<i>Atelier</i>	
GRENOBLE		392 mètres
<b>SSP4049946</b>	Chassand - Baroz - Société Express	
Indéterminé	<i>Pressing Express</i>	
GRENOBLE		393 mètres
<b>SSP4050032</b>	Girard - Auto	
Indéterminé	<i>Garage / Station service</i>	
Place Robert Schuman GRENOBLE		394 mètres
<b>SSP4048950</b>	M. Maurice PANTEL	
Indéterminé	<i>Garage</i>	
GRENOBLE		397 mètres
<b>SSP4051713</b>	Atelier de travail du bois et de peinture, (Le Jouet Moderne)	
Indéterminé	<i>Atelier</i>	
GRENOBLE		398 mètres
<b>SSP4051650</b>	Société Villa et Cie Combustibles	
Indéterminé	<i>Société</i>	
GRENOBLE		399 mètres
<b>SSP4050040</b>	Hacène Remili	
Indéterminé	<i>Garage</i>	

GRENOBLE		401 mètres
<b>SSP4049336</b>	PAYROU Joseph	
Indéterminé	<i>Station service</i>	
GRENOBLE		404 mètres
<b>SSP4048462</b>	Confiserie des Alpes	
Indéterminé	<i>Confiserie des Alpes (présence d'un DLI)</i>	
GRENOBLE		404 mètres
<b>SSP4048424</b>	Didier Pierre et Roudier Emmanuel	
Indéterminé	<i>serrurerie</i>	
GRENOBLE		408 mètres
<b>SSP4051469</b>	Société Ugine Infra	
Indéterminé	<i>Société</i>	
GRENOBLE		410 mètres
<b>SSP4049296</b>	ESSO-Standard Française	
Indéterminé	<i>Station service</i>	
GRENOBLE		411 mètres
<b>SSP4049426</b>	Ets ORA	
Indéterminé	<i>Fabrication d'outillage</i>	
GRENOBLE		412 mètres
<b>SSP4049646</b>	S.A. Transports Avon et Fils, Société TRANSRAP	
Indéterminé	<i>Société de transport et son garage</i>	
11 Impasse Vizille GRENOBLE		414 mètres
<b>SSP4048394</b>	M. ANDRIEUX Ernest anc. Mme Vve Louis DELON	
Indéterminé	<i>Garage</i>	
Place Robert Schuman GRENOBLE		415 mètres
<b>SSP4048522</b>	Sté Alpine de Tuyauterie et Chaudronnerie	
En arrêt	<i>Tuyauterie et Chaudronnerie</i>	
GRENOBLE		416 mètres
<b>SSP4051463</b>	Caillat 'Imprimerie des Deux Ponts'	
Indéterminé	<i>Imprimerie</i>	
GRENOBLE		421 mètres
<b>SSP4051461</b>	Imprimerie des Deux Ponts	
Indéterminé	<i>Imprimerie</i>	
GRENOBLE		423 mètres
<b>SSP4049361</b>	Carrosserie des Iles	
Indéterminé	<i>Carrosserie</i>	
Place Robert Schuman GRENOBLE		423 mètres
<b>SSP4048953</b>	MM. Franck et Vincent TATOLI, anc. MM. Gérard HAUSMANN et Eugène ANDRZEJENSKI	
Indéterminé	<i>Garage et tôlerie, anc. Garage et carrosserie</i>	

GRENOBLE		423 mètres
<b>SSP4051615</b>	Etablissements Crouzet	
Indéterminé	<i>Atelier de traitement des métaux</i>	
GRENOBLE		424 mètres
<b>SSP4049342</b>	GUITTARD Aimé	
Indéterminé	<i>Atelier avec générateur d'acétylène</i>	
GRENOBLE		425 mètres
<b>SSP4049611</b>	SARL Isère Pressing; anc garage Girard	
Indéterminé	<i>Pressing; anc. Garage</i>	
4 bis rue Nicolas Chorier GRENOBLE		429 mètres
<b>SSP4051412</b>	M. Jean Pierre Genevey; anc. Mme CAPELLO William; anc. M. MARSUC Gérard	
Indéterminé	<i>Garage</i>	
GRENOBLE		431 mètres
<b>SSP4049578</b>	CAILLE	
En arrêt	<i>Tolerie Auto</i>	
GRENOBLE		432 mètres
<b>SSP4050002</b>	Société Dauphinoise de Boissons Gazeuses	
Indéterminé	<i>Dépôt de liquides inflammables</i>	
GRENOBLE		434 mètres
<b>SSP4049345</b>	Imprimerie DARDELET /SA	
Indéterminé	<i>Imprimerie</i>	
GRENOBLE		434 mètres
<b>SSP4049523</b>	Teinture et Apprets de Alpes T2A; Etablissement Valisère	
Indéterminé	<i>Teinture et apprêts</i>	
16 rue Denfert Rochereau GRENOBLE		434 mètres
<b>SSP4048395</b>	Parking Denfert Rochereau, anc. Benedetto Pierre	
Indéterminé	<i>Parking avec DGCL, anc. serrurerie, anc. chaudronnerie et ferblanterie</i>	
21 rue Denfert-Rochereau GRENOBLE		438 mètres
<b>SSP4049509</b>	Sté des Parfums Blamys (Blanc, Michellon et Cie)	
En arrêt	<i>Usine de parfumerie, savonnerie</i>	
7 Place Robert Schuman GRENOBLE		438 mètres
<b>SSP4051555</b>	Atelier BUCCI Vincent / Atelier RICARD	
En arrêt	<i>Atelier de réparation de radiateurs/ Atelier de soudure</i>	
GRENOBLE		439 mètres
<b>SSP4048466</b>	Frères Perrin et Cie	
Indéterminé	<i>teinturerie ganterie avec dépôt de peaux sèches brutes et mégisserie</i>	
GRENOBLE		440 mètres
<b>SSP4050258</b>	GRETA Sud-Isère ex BARET entreprise	
Indéterminé	<i>Atelier de travail du bois et de métaux ex station service</i>	

GRENOBLE		441 mètres
<b>SSP4049354</b>	Carrosserie des Iles	
Indéterminé	<i>Carrosserie</i>	
GRENOBLE		442 mètres
<b>SSP4049328</b>	DALLEN BACH	
Indéterminé	<i>Laitier</i>	
GRENOBLE		443 mètres
<b>SSP4048284</b>	M. Parat Constructeur	
Indéterminé	<i>Atelier de M. Parat</i>	
8 bis rue 400 Couverts (des) GRENOBLE		444 mètres
<b>SSP4049478</b>	M. REY Louis	
En arrêt	<i>Atelier de constructions électriques</i>	
GRENOBLE		446 mètres
<b>SSP4049511</b>	SARL Berriat Bâtiment	
Indéterminé	<i>Atelier de menuiserie</i>	
GRENOBLE		446 mètres
<b>SSP4049338</b>	Bois Augustin	
Indéterminé	<i>Serrurerie</i>	
GRENOBLE		446 mètres
<b>SSP4048718</b>	Lunetta frères ,Garage Charrel	
Indéterminé	<i>Garage</i>	
Place Robert Schumann GRENOBLE		447 mètres
<b>SSP4049380</b>	Georges DESCHAMPS	
En arrêt	<i>Carrosserie, garage</i>	
GRENOBLE		448 mètres
<b>SSP4051410</b>	Rina Cisamolo	
Indéterminé	<i>Pressing</i>	
GRENOBLE		452 mètres
<b>SSP4051335</b>	Etablissements Guymin	
Indéterminé	<i>Atelier de fabrication de poussettes</i>	
GRENOBLE		455 mètres
<b>SSP4049362</b>	Joseph Aguetta	
Indéterminé	<i>Atelier de vernis pour chaussures</i>	
GRENOBLE		455 mètres
<b>SSP4049446</b>	Mr.Guillot René	
Indéterminé	<i>Hotel (depot de mazout )</i>	
GRENOBLE		459 mètres
<b>SSP4048524</b>	Louis Joseph	
Indéterminé	<i>garage</i>	

Place Robert Schuman GRENOBLE		459 mètres
<b>SSP4049749</b>	SCMSE - Société de Composition Mécanique du Sud Est (M. Lagrange; anc. Deruaz Michel et Lagrange Jean-Henry)	
Indéterminé	<i>Atelier de composition mécanique</i>	
GRENOBLE		459 mètres
<b>SSP4048574</b>	H.Ladreyt	
Indéterminé	<i>Hôtel Colbert</i>	
GRENOBLE		459 mètres
<b>SSP4048621</b>	Clement Etienne	
Indéterminé	<i>Atelier de travail du bois</i>	
GRENOBLE		461 mètres
<b>SSP4049341</b>	GUITTARD Aimé	
Indéterminé	<i>Atelier de chaudronnerie / tôlerie</i>	
GRENOBLE		462 mètres
<b>SSP4051306</b>	"la lavoridière" Bertrand	
Indéterminé	<i>Pressing</i>	
14 rue Denfert Rochereau GRENOBLE		463 mètres
<b>SSP4052244</b>	Frères VIVES André et Vincent	
Indéterminé	<i>Chaudronnerie et ferblanterie</i>	
GRENOBLE		467 mètres
<b>SSP4052224</b>	Garage Revellon Standard Française des Pétroles	
Indéterminé	<i>Garage/station service</i>	
GRENOBLE		469 mètres
<b>SSP4049929</b>	André Cottin	
Indéterminé	<i>Dépôt de gaz combustibles liquéfiés</i>	
GRENOBLE		471 mètres
<b>SSP4049718</b>	Rondet et Viallet	
Indéterminé	<i>Atelier de teinturerie et de ponçage et dolage de peaux</i>	
GRENOBLE		475 mètres
<b>SSP4049741</b>	Germanaz Lucien	
Indéterminé	<i>Garage</i>	
GRENOBLE		476 mètres
<b>SSP4049498</b>	Drevot	
Indéterminé	<i>Serrurerie mécanique</i>	
Place Robert Schuman GRENOBLE		477 mètres
<b>SSP4048295</b>	SA ATeliers REgionaux Chausson (ATREC); anc. M. SAUNIER-PLUMAZ René/Sté MARBROSAM	
En arrêt	<i>Traitement de surface; anc. Atelier de peinture/Atelier de matières plastiques</i>	
GRENOBLE		477 mètres
<b>SSP4049580</b>	Carrosserie Caille	
Indéterminé	<i>Carrosserie</i>	

7 rue Ampère GRENOBLE		479 mètres
<b>SSP4049538</b>	M.Coynel et Aymes	
Indéterminé	<i>Atelier de rectification de pièces d'automobiles</i>	
GRENOBLE		480 mètres
<b>SSP4052236</b>	Atelier de chaudronnerie, Rebuffet André	
Indéterminé	<i>Atelier de chaudronnerie</i>	
GRENOBLE		480 mètres
<b>SSP4052205</b>	MOTTET	
Indéterminé	<i>Atelier d'étamage et de décapage des métaux</i>	
GRENOBLE		481 mètres
<b>SSP4051300</b>	Société d'exploitation Cinématographique Paris Nord.	
Indéterminé	<i>Cinéma Eden</i>	
GRENOBLE		481 mètres
<b>SSP4048456</b>	Sté Grenoble-Peinture	
Indéterminé	<i>atelier de peinture</i>	
GRENOBLE		481 mètres
<b>SSP4049326</b>	Berriat Pressing	
Indéterminé	<i>Pressing</i>	
Place Robert Schuman GRENOBLE		482 mètres
<b>SSP4049056</b>	Sté MECARPA (Mme AYACHE)	
Indéterminé	<i>Dépôt de déchets métalliques, papiers souillés et plastiques</i>	
GRENOBLE		483 mètres
<b>SSP4049444</b>	S.A Hotel de savoie	
Indéterminé	<i>Hotel de Savoie</i>	
GRENOBLE		485 mètres
<b>SSP4050079</b>	Fleury E.	
Indéterminé	<i>Garage, atelier de carrosserie</i>	
GRENOBLE		487 mètres
<b>SSP4049515</b>	PICCONIN ex Manufacture BLANCOMME	
Indéterminé	<i>Atelier de serrurerie ex Labo. d'essais, de broyage et de mélanges pour la peinture de bâtiments.</i>	
GRENOBLE		488 mètres
<b>SSP4048502</b>	Sieur Ignace	
Indéterminé	<i>Mégisserie (1891)</i>	
GRENOBLE		489 mètres
<b>SSP4052223</b>	Garage du Petit Dauphinois	
Indéterminé	<i>garage/station service</i>	
GRENOBLE		492 mètres
<b>SSP4051733</b>	Mr Cuvier André; anc. Chatelain	
Indéterminé	<i>Atelier de Sablage et de Métallisation; anc fonderie de plomb</i>	

GRENOBLE

496 mètres

**SSP4049944**

Société Venezia Frères

Indéterminé

Garage (station service?)

GRENOBLE

496 mètres

**SSP4048389**

ROUX Auguste

Indéterminé

savonnerie

**La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision**

**SSP4049459** COMPARATO  
GRENOBLE

**SSP4051666** MM. BOUCHAYER et VIALLET  
avenue Felix Viallet GRENOBLE

**SSP4051715** M. DARD  
GRENOBLE

**SSP4051717** Camand Henri  
GRENOBLE

**SSP4051719** Garage Pierre Guéze  
GRENOBLE

**SSP4048719** Buheme R. Société  
GRENOBLE

**SSP4052226** Brizard Pierre  
GRENOBLE

**SSP4048492** M. Maurice RUBICHON, anc. M. René SAUNIER-PLUMAZ, anc. Ets  
MARBROSAM  
2 rue Frise (de la) GRENOBLE

**SSP4048576**  
GRENOBLE

**SSP4049857** Goudet et Compagnie  
GRENOBLE

**SSP4049558** garage ESPIE  
GRENOBLE

**SSP4050075** Marc Liprandi  
GRENOBLE

**SSP4048405** Contarali Ricciotti (garagiste)  
GRENOBLE

**SSP4048612** Maillard Marcel  
GRENOBLE

**SSP4052246** Direction des Travaux de Génie - ville de  
Grenoble  
GRENOBLE

**SSP4049539** Société Librairie HACHETTE  
8 rue Sergent Bobillot GRENOBLE

**SSP4050036** Société Française des Pétroles  
GRENOBLE

**SSP4051749** Antoine Ippolito  
GRENOBLE

**SSP4048428** Ets de MM. Francillard Jean et Jaquemet Lange  
GRENOBLE

**SSP4048726** Garagiste Doumon et Gagnère  
GRENOBLE

**SSP4050052** Eyraud Père et Fils & Almeras  
GRENOBLE

**SSP4048609** Rostaing Ennemond  
GRENOBLE

**SSP4050048** Etablissements Calberson  
GRENOBLE

**SSP4048581** Bouloumois Auguste  
GRENOBLE

**SSP4050101**  
GRENOBLE

**SSP4051212**  
GRENOBLE

**SSP4048403** Etablissement PIOT  
GRENOBLE

**SSP4049416** Guiget  
GRENOBLE

**SSP4049560** garage Ampère  
GRENOBLE

**SSP4049809** Baratier Père et Fils  
GRENOBLE

**SSP4049954** Mérier Henry  
GRENOBLE

**SSP4050008** M. Cuvier  
GRENOBLE

**SSP4050042** Marius Ippalito  
GRENOBLE

**SSP4050087** Chatain Jean-Pierre et Papassereis Georges  
Chemin Villebois GRENOBLE

**SSP4051216** Bouloud Joseph  
GRENOBLE

**SSP4051270** Société Matrifil Galvano  
GRENOBLE

**SSP4051778** Me Fourmier  
GRENOBLE

**SSP4049494** M. Deviard  
rue Marboeuf GRENOBLE

**SSP4048390** MEUNIER Marie-Eugène  
GRENOBLE

**SSP4048437** M. Moullot (ferblantier-lampiste)  
GRENOBLE

**SSP4048542** Rajon Laurent  
GRENOBLE

**SSP4048552** Combe Felix ,Rey Eric et Chevalier Camille  
GRENOBLE

**SSP4048582** Gillet  
GRENOBLE

**SSP4048593** Deron Joseph et Chevalier Jules  
GRENOBLE

**SSP4048594** Courtillat  
GRENOBLE

**SSP4048657** SPMR (Sté du Pipe-Line Méditerranée-Rhône)  
rue Leconte de Lisle GRENOBLE

**SSP4049867** Industrie Charpin  
GRENOBLE

**SSP4052254** SEMITAG (Sté des Eco Mixtes)  
GRENOBLE

**SSP4052255** SARL Les Halles Grenobloises  
GRENOBLE

**SSP4048396** M. Guillaudin  
GRENOBLE

**SSP4048532** Améty  
GRENOBLE

**SSP4048548** St Perrin  
GRENOBLE

**SSP4048561** Barthelon Joseph  
GRENOBLE

**SSP4048647** Giraud Joseph (droguiste)  
GRENOBLE

**SSP4048690** Robelin et Trouillard  
GRENOBLE

**SSP4049550** M.SMADJA  
rue Arts (des) GRENOBLE

**SSP4049730** Roux Pierre  
GRENOBLE

**SSP4050069** Pezzicolo  
GRENOBLE

**SSP4050109** Prandi  
GRENOBLE

**SSP4051774** Davier René  
GRENOBLE

**SSP4051676** M Nichilo Joseph  
GRENOBLE

**SSP4051721** FILIPPI, Entrepreneur  
GRENOBLE

**SSP4051745** M Mayet et Compagnie  
GRENOBLE

**SSP4051284** Eymard  
GRENOBLE

**SSP4048538** Drocolor  
GRENOBLE

**SSP4049350**  
GRENOBLE

**SSP4048386** BROËT  
GRENOBLE

**SSP4048402** Comptoir Dauphinois de peintures  
GRENOBLE

**SSP4048544** Societé Française des Petroles BP  
GRENOBLE

**SSP4048555** MASSAIA Blaize-Pierre  
GRENOBLE

**SSP4048608** Rostaing Ennemard (épicier )  
GRENOBLE

**SSP4048648** MM Combert et Girard (épiciers en gros)  
GRENOBLE

**SSP4049406** Veuve Richard Guiguet  
GRENOBLE

**SSP4049714** Besson Albert  
GRENOBLE

**SSP4049927** Petit Pierre  
GRENOBLE

**SSP4050093** SARL Pressing des Nations  
GRENOBLE

**SSP4050133** Davier René  
GRENOBLE

**SSP4051475** Garage du Drac (M. PY François); anc. M et Mme GREMEAUX  
43 rue Drac (du) GRENOBLE

**SSP4051709** Société des transports Farçat  
GRENOBLE

**SSP4051727** Atelier de Mécanique Générale  
GRENOBLE

**SSP4051761** Capecci Jean Louis et Henri  
GRENOBLE

**SSP4048536** Pellace ,Bellon ,et Cie  
GRENOBLE

**SSP4050127** Société Brasier  
GRENOBLE

## LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)

### BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

307 mètres

**SSP000879701**

ARAYMOND

*La société ARAYMOND a exercé depuis 1865 des activités industrielles relatives à la fabrication de fixations essentiellement destinées à l'industrie automobile sur son site situé au 113 Cours Berriat à Grenoble. Ces activités ont progressivement été transférées sur d'autres sites du groupe au cours de l'année 2014 (nouveau site de Saint-Egrève notamment), conduisant ainsi à leur cessation totale et définitive sur le site Berriat début 2015, ce qui a été notifié au Préfet de l'Isère et au Maire de Grenoble en mars 2014. Il convient de noter que seules les activités industrielles ont été transférées. Le siège administratif de la société demeure implanté sur le site (bâtiment en « U »), au même titre que deux anciennes maisons d'habitation lui appartenant. Le site a une superficie d'environ 25000 m², dont 19000 m² bâtis. Le Drac se trouve à 500 m à l'ouest du site. L'Isère se trouve à 750 m au nord-est du site. Une nappe d'eaux souterraines se trouvent au droit du site à environ 4 m de profondeur. Le sens d'écoulement est orienté du sud vers le nord. 5 captages AEI se trouvent à proximité du site, en aval hydraulique. Le réseau piézométrique est composé de 4 piézomètres : Pz amont (sud-ouest du site), Pz aval ( nord-est du site), puits 2 et puits 3.*

309 mètres

**SSP000053801**

T2A -Teinturerie & Apprêts des Alpes

*Le site a accueilli comme dernière industrie une teinturerie qui a été radiée en 2008 du registre du commerce et des sociétés. Il a fait l'objet d'une réhabilitation. Cependant des terres impactées en hydrocarbure n'ont pas pu être éliminés pour cause de contraintes techniques. Ces terres sont situées en profondeur (inf. 2m) et ont fait l'objet de prélèvements gazeux. Le bureau d'étude a conclu de ces mesures que les terres polluées ne faisaient pas l'objet de volatilisation des hydrocarbures. Une analyse de risque a conclu que, compte tenu des travaux qui seraient réalisés sur le site (recouvrement intégral des sols par des matériaux sains), les risques sanitaires apparaissent non significatifs.*

382 mètres

**SSP001144701**

*Le site occupe une surface d'environ 600 m<sup>2</sup> sur la commune de Grenoble, en Isère. Il se situe à approximativement 560 m à l'est de la rivière du Drac et à 670 m au sud-ouest de l'Isère. En 1978, le site a fait l'objet d'une déclaration d'installation d'une société de réparation automobile. La Carrosserie Européenne s'est implanté sur le site en 1988. Elle n'est toutefois pas la propriétaire du site et loue les locaux déjà présent (comprenant notamment une cuve de récupération des huiles). La Carrosserie Européenne a remis à la Préfecture de l'Isère son dossier de cessation d'activité en date du 30/10/2006. La libération des locaux a été définie comme effective en date du 31/03/2007. Le site n'est aujourd'hui plus exploité.*

Carrosserie Européenne

### **LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)**

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

9 rue Bévière 38000 Grenoble

400 mètres

**T2A - TEINTURERIE ET APPRETS  
DES ALPES**

Industrie du papier et du carton

Non Seveso

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006104780>

Place Firmin Gautier - BP 120 38000 Grenoble

482 mètres

**PALAIS DE JUSTICE**

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0010400288>



Préfecture : Isère  
Commune : GRENOBLE

## Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

38 Rue Abbé Grégoire  
38000 GRENOBLE

### Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

**Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Inondations et/ou Coulées de Boue	09/09/1993	10/09/1993	02/02/1994	18/02/1994	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	11/08/1986	12/08/1986	11/12/1986	09/01/1987	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Mouvement de Terrain	03/04/2018	03/04/2018	26/11/2018	07/12/2018	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Mouvement de Terrain	04/01/2018	04/01/2018	26/11/2018	07/12/2018	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Sécheresse	01/04/2022	30/09/2022	21/07/2023	08/09/2023	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON

Etabli le :

05/03/2025

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS DE...

# SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

## Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



## Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre.
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



## Après les secousses



**SORTEZ DU BÂTIMENT,** évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



**ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités